

8

0

0

2



Rapport annuel du Conseil d'État

Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, on peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'Etat de Vaud, à l'adresse <http://www.vd.ch>.

Rapport annuel du Conseil d'État 2008

Sommaire

Rapport de gestion 2008

Sécurité et environnement	4
Formation, jeunesse et culture	5
Intérieur	6
Santé et action sociale	7
Économie	8
Infrastructures	9
Finances et relations extérieures	10
Ordre judiciaire vaudois	11
Agenda 21	12

Rapport sur les comptes 2008 (pages vertes)

Chiffres clés et faits marquants	14
Comptes de fonctionnement	16
Écart entre le budget voté et les comptes	17
Écart entre les comptes 2008 et les comptes 2007	20
Évolution du produit de l'impôt	23
Analyse du bilan au 31 décembre 2008	25
Flux de fonds	29
Lexique, sigles et abréviations	30

Production: Bureau d'information et de
communication de l'État de Vaud (BIC)

Impression: CADEV

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Réforme policière

Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, a décidé d'élaborer un contre-projet indirect à l'initiative d'Artagnan; elle en a saisi la Plateforme canton-communes. Cette démarche a été fructueuse puisqu'elle a abouti à la signature d'un protocole d'accord qui préserve l'autonomie communale tout en plaçant les policiers cantonaux et municipaux sous l'autorité du commandant de la Police cantonale.

L'accord prévoit que les communes aptes à assurer seules ou avec d'autres un service 24 heures/24, 365 jours/an obtiennent des compétences supplémentaires dans tous les domaines hormis les investigations judiciaires. Les autres communes confieront ces tâches à la Police cantonale. Afin d'assurer une cohérence à la politique de sécurité de l'ensemble du canton, des organes de coordination, qui n'existent pas à l'heure actuelle, sont prévus. Il s'agit, d'une part, d'un organe stratégique, le Conseil cantonal de Sécurité, présidé par le chef du département en charge de la sécurité et, d'autre part, d'une direction opérationnelle réunissant le commandant de la Police cantonale et deux chefs de police municipale. Pour supprimer la concurrence entre les corps, les statuts devront être harmonisés dans les 5 à 10 ans et unifiés à terme. Sur le plan financier, la neutralité des coûts est assurée entre le Canton d'une part et l'ensemble des communes d'autre part.

Débats sur la violence

La cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a organisé deux journées consacrées à la montée de la violence. La première journée s'est déroulée le 7 mars 2008 et a permis d'analyser les outils actuels de diagnostic et d'étudier la question sur le plan politique au niveau suisse. La seconde journée, centrée sur les

besoins vaudois, a eu lieu le 6 octobre 2008. Elle a permis de dégager quatre projets où le canton pourrait agir rapidement: la coordination et le développement de la prévention, la vente d'alcool aux mineurs, les travaux d'intérêt général et l'accélération des traitements des dossiers.

3^e correction du Rhône

Conjointement avec les autorités valaisannes, le Conseil d'Etat a mis en consultation publique du 16 mai au 30 septembre 2008 le plan sectoriel «3^e correction du Rhône». Ce plan poursuit trois objectifs principaux: assurer une protection contre les crues et préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve, délimiter l'espace dévolu au Rhône, fixer les règles de gestion territoriale pour les surfaces hors de cet espace Rhône conformément à la carte des dangers naturels. Le devis des travaux à réaliser sur plus de 30 ans dépendra de la variante retenue. Il pourrait atteindre, voire dépasser, les 200 millions pour le Canton de Vaud.

Energies renouvelables

Après le «Potentiel éolien du canton de Vaud» publié en 2007, le cadastre du potentiel énergétique lié à l'exploitation des ressources hydrauliques et du bois est aujourd'hui établi. Ce cadastre montre que ces ressources supplémentaires pourraient couvrir les besoins électriques de 50'000 ménages et chauffer 50'000 logements. L'étude montre que la production potentielle encore réalisable, (235 GWh/an) correspond à 5 % de la consommation vaudoise d'électricité. Ce potentiel encore à exploiter est actuellement en cours d'étude ou de réalisation.

Concernant le bois, l'étude montre qu'en valorisant différemment cette source d'énergie par des changements de pratiques, le potentiel supplémentaire correspondrait à plus de 35 millions de litres de mazout ou du chauffage pour 50'000 logements.

Parcs naturels

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi sur les parcs naturels. Il définit les parcs naturels en se basant principalement sur le soutien aux projets de développement favorables à la conservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il prévoit que les projets émanent d'initiatives locales ou régionales.

Plusieurs régions du canton ont lancé des études pour réaliser des parcs: le Parc naturel régional Parc Jurassien Vaudois, le Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (VD-FR) et le Parc périurbain du Jorat. Les dossiers des parcs jurassiens et Gruyère-Pays-d'Enhaut seront soumis à la Confédération début janvier 2009.

En bref encore...

Sécurité de proximité: au 1^{er} janvier 2009, 49 communes, dont la ville de Gland, ont conclu un partenariat avec la Police cantonale en matière de sécurité. Elles financent quelque 56 gendarmes pour des tâches de proximité au profit de plus de 114'000 habitants dans toutes les régions du canton.

Violences domestiques: le Conseil d'Etat a publié son projet de loi cantonale d'application des récentes modifications du Code civil suisse concernant la protection de la personnalité en cas de violence, de menaces ou de harcèlement. Les nouvelles dispositions fédérales permettent notamment l'expulsion immédiate du domicile commun de l'auteur-e de violence domestique et offrent ainsi une meilleure protection des victimes. La loi cantonale d'application détermine les autorités compétentes pour prononcer l'expulsion immédiate et fixe la procédure.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Le nombre et la diversité des projets conduits au sein des services du DFJC reflètent l'ampleur du département. De la mise en place du projet «équité» à celle de VD-Pass – passeport permettant à chaque lecteur d'une bibliothèque du réseau vaudois d'emprunter des ouvrages dans toutes les bibliothèques du réseau; de l'appel aux communes afin qu'elles rendent compte de la sécurité des bâtiments utilisés par l'Ecole à l'entrée en vigueur de la loi sur la HEP; du développement de systèmes informatiques à la campagne menée pour un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts; l'ensemble de ces éléments – et bien d'autres – ont constitué l'actualité 2008 du DFJC.

Le volet formation

Le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à signer l'accord HarmoS (et la Convention romande), ce qui a permis la mise en œuvre d'une structure à même de conduire la refonte de la loi scolaire vaudoise. Outre la nécessité de mettre à jour une loi datant de 1984 et obsolète par bien des aspects, le DFJC entend proposer cette nouvelle loi comme contre-projet à l'initiative «Ecole 2010». Le Grand Conseil doit décider au printemps 2009 s'il accepte ce principe, accordant ainsi une année supplémentaire pour la rédaction de ce projet de loi. Dix groupes de travail, comprenant des représentants des initiants, sont mobilisés afin d'étudier autant de thématiques identifiées comme primordiales.

L'année 2008 a également été marquée par l'entrée en vigueur de la RPT. Elle signifie notamment le passage d'une logique d'assuré AI à une logique d'élève intégré dans la scolarité régulière, au bénéfice de prestations complémentaires. L'autorisation de ratifier l'accord sur la pédagogie spécialisée, qui est lié à la RPT, a été demandée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil début 2009.

26 établissements de la scolarité obligatoire, identifiés comme ceux dont le niveau socio-économique de la population de la zone de recrutement est le plus faible, ont reçu dès août une dotation complémentaire destinée à financer divers projets. Cette mesure, appelée projet «équité», renforcera l'égalité des chances pour l'ensemble des élèves.

Pour l'enseignement postobligatoire, outre la large consultation conduite sur l'avant-projet de loi sur la formation professionnelle, il convient de relever l'augmentation, au gymnase, de la grille horaire et l'adaptation du programme des langues aux exigences du cadre européen. Avec six périodes ajoutées en deux ans à la grille horaire en mathématiques, sciences expérimentales, philosophie, géographie et langues modernes, la dotation horaire vaudoise se situe désormais dans la moyenne suisse.

Le secteur de l'enseignement supérieur a notamment été marqué par l'adoption par le Grand Conseil du plan stratégique 2007-2012 de l'Unil, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Haute Ecole pédagogique au 1er septembre, ainsi que par le choix d'un projet architectural pour le bâtiment «Mouline» de l'Unil.»

Le volet jeunesse

La première étape de mise en œuvre de la politique socio-éducative en matière de protection des mineurs s'est achevée en juin 2008 par la signature des contrats de prestation avec les institutions concernées. Dès août, plusieurs nouvelles prestations ont pu être mises en place portant, notamment, sur l'accueil de jeunes «en rupture».

L'année 2008 a également permis d'intégrer les éléments de la consultation portant sur la loi cantonale pour une politique de l'enfance et de la jeunesse. Début 2009, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi et en a saisi le Grand Conseil.

Le volet culture

Trois dossiers ont particulièrement marqué l'année culturelle du DFJC: la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les écoles de musiques, qui a permis de confirmer le grand intérêt porté à ce projet; la vitrine offerte à St-Gall à la culture vaudoise, par l'intermédiaire de sa présence en tant qu'hôte d'honneur à la foire OLMA; l'avenir du Musée cantonal des Beaux-Arts, dont le projet de nouveau bâtiment prévu à Bellerive a été refusé en votation.

Ce dernier objet, marqué par une campagne passionnée, a néanmoins permis de fédérer la population derrière le constat du manque de place de l'actuel MCBA. Le Conseil d'Etat s'est engagé à poursuivre sa démarche, l'avenir du MCBA étant inscrit dans son programme de législation.

Le volet de coordination

Parmi les dossiers qui ont appelé une gestion transversale, voire interdépartementale, figure notamment DECFOSSYSREM, dont le volet concernant le secteur de l'enseignement s'est déployé sur l'ensemble de l'année. Certains éléments de ce dossier sont appelés à trouver un prolongement en 2009.

Autre élément de coordination, le système d'information des établissements de formation, pour lequel des problèmes de performance et de stabilité ont été constatés. Le projet a donc été reconfiguré, et la planification de son déploiement rééchelonnée. Malgré ces difficultés, le cadre budgétaire initial est toujours respecté.

La sécurité des bâtiments scolaires est également un sujet qui a dû être géré de manière transversale. En effet, suite à divers accidents survenus dans des locaux scolaires de diverses natures, une circulaire a été envoyée à l'ensemble des communes afin qu'elles examinent leurs bâtiments et qu'elles en certifient la sécurité.

DINT

Département de l'intérieur

L'année 2008 au Département de l'intérieur a été marquée par la consolidation des grands dossiers du département et par la mise en place finale, courant avril, de l'état-major de Philippe Leuba.

Trois sujets ont dominé et marqué l'année 2008 : l'asile, avec une seconde partie d'année particulièrement chargée, due à l'explosion des dossiers confiés par la Confédération au canton. La mise en place de renforts au Service de la population et à l'Office du tuteur général afin de permettre un traitement normal des dossiers. Enfin, la poursuite de la politique visant à aider les communes vaudoises qui le souhaitent à fusionner.

La Plate-forme canton-communes – espace de dialogue et de décision – a été créée et, dans le domaine pénitentiaire, le projet de nouvel établissement de détention pour mineurs a été accepté par la population de Palézieux. A relever encore la remise au Conseil d'Etat du rapport faisant état du bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, cinq ans après son entrée en vigueur : près de 60 chantiers législatifs ouverts, et la plupart d'entre eux menés à terme.

Asile

Par deux fois en 2008 (juin et décembre) et comme il l'avait promis, Philippe Leuba a fait un point sur la situation de l'asile. Vaud conduit une politique d'équilibre entre renvois d'étrangers délinquants et régularisations humanitaires. Un peu plus de 94 % des demandes de régularisation à titre humanitaire déposées par le Canton de Vaud (art. 14 LAsi) ont été acceptées par l'Office fédéral des migrations. Ce pourcentage correspondait à 588 personnes au 30 novembre 2008. Près de 60 % des départs non volontaires dans le canton concernaient des personnes condamnées pénalement.

CODEX

Le chantier des réformes judiciaires liées au programme CODEX s'est poursuivi. La mise en application a été repoussée au 1er janvier 2011, sur décision du Conseil fédéral. En septembre, le Conseil d'Etat adopte l'EMPL relatif à la mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale. Le Grand Conseil se prononcera début 2009. Parallèlement, les travaux liés à la nouvelle procédure civile continuent.

Communes

Aujourd'hui, quatorze projets de fusion impliquant 78 communes sont en chantier dans le canton. Le souci du DINT est d'encourager et de soutenir ces fusions. Afin de faciliter et d'encourager ces démarches, le Conseil d'Etat propose en juin 2008 au Grand Conseil une modification de la loi sur les fusions de communes. Il s'agit d'améliorer la représentativité dans les municipalités des nouvelles communes et de prolonger le droit à percevoir une prime financière à la fusion.

Plate-forme canton-communes

Le premier dossier traité par la Plate-forme est celui de la réforme policière : au terme de neuf séances, la Plate-forme termine ses travaux et rédige un protocole d'accord. Le projet est alors mis en consultation auprès des membres de l'UCV, de l'AdCV et des départements de l'administration cantonale. Les communes vaudoises accordent un très large soutien au projet élaboré : l'UCV approuve le projet par 83,9 % des votes exprimés et l'AdCV par 81,6 %. Les conseillers d'Etat Philippe Leuba, président de la Plate-forme canton-communes et chef du DINT, et Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, saluent ce résultat.

Trois autres dossiers sont au programme de la plate-forme : les écoles de musique, FORJAD et la réforme de la péréquation financière en lien avec la facture sociale.

Renforts

En avril, le Conseil d'Etat autorise le Service de la population à créer une «task force» dont le but est d'accélérer la gestion des permis B. Trois juristes et deux secrétaires sont rapidement engagés et opérationnels. Cette décision est prise après une analyse approfondie de l'engorgement administratif et ordonnée par Philippe Leuba.

Dans le même esprit, début juin cette fois, des renforts exceptionnels sont accordés à l'Office du Tuteur général (OTG). Près de 13 postes sont créés afin de pallier le manque de personnel, l'augmentation chronique du nombre de dossiers et la surcharge de travail.

Service pénitentiaire

Le 13 juillet, la population de Palézieux accepte en votation populaire le projet de construction d'un centre de détention pour mineurs. En décembre, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil deux crédits et lance la procédure de réalisation. A terme, le futur établissement pourrait offrir 56 places de détention. Mise en exploitation prévue : premier trimestre 2013, pour 36 places jugées suffisantes en l'état.

Archives

Début novembre, les Archives cantonales fêtent la fin d'un chantier original : plutôt que de s'agrandir, le bâtiment a été densifié grâce à l'installation de rayonnages mobiles de type «Compactus». La capacité d'accueil passe de 32.55 km linéaires à 40.8 km. Les ACV pourront ainsi absorber leurs besoins jusqu'à la fin 2011. A signaler également, en mars, l'acquisition de quatre manuscrits originaux de Jean Villard-Gilles, dont celui de La Venoge.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

L'année 2008 est marquée, dans le domaine hospitalier, par l'avancement du projet d'hôpital intercantonal Riviera-Chablais, le renforcement du Centre des urgences du CHUV, ainsi qu'une harmonisation des conditions de travail dans le secteur parapublic. En matière de prévention, il faut signaler l'adoption par le peuple vaudois du contre-projet du Grand conseil à l'initiative «Fumée passive et santé». Dans le domaine social, des améliorations des prestations ont été réalisées en matière d'allocations familiales et dans le soutien aux jeunes adultes participant au programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD).

Politique sanitaire

Le Conseil d'Etat a adopté son rapport sur la politique sanitaire 2008-2012 et le plan stratégique du CHUV 2009-2013. Le rapport sur la politique sanitaire comporte 43 mesures opérationnelles qui s'inscrivent dans les 5 lignes directrices suivantes : adaptation des services de soins à l'augmentation des malades chroniques, réalisation d'actions pour assurer une offre suffisante en personnels de santé, renforcement du dispositif de promotion de la santé et de prévention des maladies, poursuite de la réorganisation hospitalière (Hôpital unique Riviera-Chablais, filière cantonale de neuroréhabilitation, actualisation des missions des hôpitaux) et actualisation des instruments de pilotage du système de santé et la préparation d'une nouvelle planification hospitalière conforme à la révision de la LAMal.

Hôpital Riviera-Chablais

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont adopté le projet définitif de Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Cette Convention sera soumise à l'approbation des deux Grands Conseils, de même que les garanties étatiques pour un emprunt bancaire de

21,5 millions de francs destiné à financer le concours d'architecture et les études détaillées.

Urgences du CHUV

Un dispositif de renforcement du Centre des urgences du CHUV a été mis en place grâce à un investissement supplémentaire de 4 millions. Une voie rapide pour la chirurgie ambulatoire a été créée et l'encadrement médical a été renforcé. Les durées d'attente ont fortement diminué pour la chirurgie ambulatoire.

Secteur parapublic

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport concernant les conditions de travail du personnel dans le secteur sanitaire parapublic vaudois, les rémunérations des directions d'institutions, ainsi que le contrôle et la surveillance des institutions sanitaires reconnues d'intérêt public. Il a pris acte avec satisfaction de la conclusion d'une convention collective de travail pour le personnel des hôpitaux, des établissements médico-sociaux et des centres médico-sociaux.

Partant du constat que les médecins omnipraticiens viendront à manquer dans les années à venir, différents acteurs sanitaires du canton se sont mobilisés pour développer une nouvelle formation des omnipraticiens dans le Nord Vaudois (ForOm NV), dès 2009. Elle présente de nombreux points forts : un cursus spécifique pour les assistants omnipraticiens, intégrant un passage en cabinet, dans le cadre de leur formation post-gradué.

Prévention du tabagisme

Le canton de Vaud a publié son plan d'action 2008-2012 pour la prévention du tabagisme. Ce dernier décline des actions sur quatre axes prioritaires : promotion d'une vie sans tabac, prévention auprès des groupes vulnérables, aide à la

désaccoutumance et protection contre la fumée passive. Dans ce dernier domaine, le Conseil d'Etat s'est employé à proposer une solution consensuelle sous la forme d'un contre-projet à l'initiative populaire «Fumée passive et santé», proposant une interdiction générale de fumer dans les lieux publics assortie de la possibilité, pour les cafés-restaurants, de prévoir des fumeurs fermés, sans service et disposant d'un système de ventilation adéquat. C'est cette option qu'a choisie le peuple vaudois le 30 novembre 2008, avec 69,42 % de oui, l'initiative étant également acceptée mais à 68.21 % des voix.

Allocations familiales

La nouvelle loi sur les allocations familiales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Des allocations peuvent être versées aux indépendants et aux personnes sans activité lucrative ; les parents adoptants peuvent bénéficier d'allocations perte de gain lors de l'accueil d'un enfant en vue d'adoption et l'allocation de maternité cantonale comble les lacunes de l'assurance fédérale perte de gain en cas de maternité. D'autre part, le canton de Vaud maintient les montants fédéraux d'allocations familiales pour le 1^{er} et 2^e enfant. Dès le 3^e enfant et pour les jeunes invalides, il est parmi les plus généreux en comparaison intercantonale.

FORJAD

Le Conseil d'Etat a adopté un projet visant le transfert du financement des frais d'entretien des jeunes adultes faisant partie du programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD) du revenu d'insertion (RI) aux bourses d'études. Ce projet prévoit également l'intégration de celles-ci dans le champ d'application de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). La neutralité du coût de l'opération pour les communes dans la durée est garantie.

DEC

Département de l'économie

Si les prémices du ralentissement de l'économie mondiale se sont manifestés dans le canton à partir du 4^e trimestre, 2008 appartient encore à une période de conjoncture dynamique. Le Canton a travaillé à renforcer sa promotion économique et son image à travers notamment la coordination des festivités autour de l'Eurofoot, sa présence en Chine à l'occasion des Jeux Olympiques, sa participation à l'Olma à St-Gall, le renforcement de la présence d'organismes sportifs internationaux et la mise en chantier d'une promotion économique commune avec les cantons de Suisse occidentale. Dans le domaine de l'aménagement, le nouveau plan directeur cantonal est entré en vigueur. Les trois projets d'agglomérations soutenus par le Canton ont reçu un accueil très favorable auprès de la Confédération.

Image du canton

L'année 2008 a été marquée, pour le DEC, par une opération d'ampleur de promotion de l'image du canton en Suisse alémanique. En octobre, le canton de Vaud était l'hôte d'honneur de la foire de Saint-Gall, l'Olma. Cette manifestation, qui attire chaque année environ 400 000 personnes, a été l'occasion de mettre en valeur non seulement son agriculture et ses spécialités culinaires, mais aussi sa culture, ses atouts économiques et ses attraits touristiques.

En juin, la fête autour du championnat d'Europe de football s'est parfaitement déroulée, dans un esprit convivial, favorisé par le soin apporté à l'accueil et à la sécurité. Ce fut là aussi une belle opportunité de promouvoir le canton, auprès des visiteurs et notamment des médias étrangers.

En août, les jeux Olympiques de Pékin ont été l'occasion pour le Canton de développer ses contacts avec le monde international du sport et les milieux économiques chinois.

Promotion économique

Dans le domaine de la promotion économique, le Canton de Vaud a participé à la mise en chantier d'un rapprochement avec les cantons de Suisse occidentale. Afin de renforcer la promotion de ces cantons à l'étranger, la décision a été prise de réunir des moyens aujourd'hui répartis dans diverses structures.

Politique régionale

Le Conseil d'Etat a conclu avec la Confédération une convention programme sur la politique régionale. Ce nouvel outil, qui définit le cadre du soutien fédéral au développement des régions rurales, de montagnes et transfrontalières est entré en vigueur en janvier. Entre 2008 et 2011, Canton et Confédération y consacreront chacun plus de 31 millions de francs de prêts et de subventions, sans compter les actions entreprises avec la France et avec d'autres cantons, également concernées par cette convention.

Logement

Dans le contexte actuel de pénurie du logement, le Département a initié une réflexion avec les partenaires naturels dans ce domaine: en octobre, le DEC a organisé la première édition des Assises du logement. Par ailleurs, le Canton encourage la diffusion du label Minergie qui devient un critère pour obtenir une aide au logement (soutien cantonal à la mise sur le marché de nouveaux logements).

Territoire

Le plan directeur cantonal, adopté en 2007 par le Grand Conseil, est entré en vigueur en août 2008, après sa validation par la Confédération. Ce nouveau plan directeur constitue désormais l'outil central de la politique cantonale d'aménagement du territoire, destiné à rationaliser l'utilisa-

tion de l'espace notamment en limitant l'étalement urbain et à renforcer l'attractivité du canton. En décembre 2008, le Conseil fédéral mettait en consultation un projet de cofinancement des agglomérations suisses; les trois projets touchant au territoire vaudois ont été très bien cotés puisque la part fédérale se monte à 40% pour les agglomérations franco-valdogevinoise et Lausanne-Morges et à 30% pour l'agglomération yverdonnoise.

Sport

La place du canton dans le monde du sport international a été reconnue et renforcée: la Confédération, sensibilisée notamment par le Canton de Vaud sur le rôle des fédérations et organisations sportives internationales, a approuvé leur exonération fiscale. Avec l'arrivée à Lausanne de la Fédération internationale de gymnastique en juillet et l'annonce en décembre de l'installation de la fédération internationale de basketball à Mies, le canton comptera sur son sol 46 organismes internationaux, notamment liés à l'olympisme, dont 26 fédérations sportives internationales.

Marché du travail

Sur le front de l'emploi, la diminution du chômage s'est poursuivie jusqu'à l'été 2008, passant de 4,1% fin janvier à 3,6% de fin mai à fin juin. Ensuite, le niveau du chômage est remonté pour atteindre 4,3% à la fin de l'année. Ainsi, le retournement de la conjoncture économique internationale s'est faite sentir sur l'emploi dans la seconde moitié de 2008. Aussi, dès le dernier trimestre, de nouveaux collaborateurs ont été engagés dans les Offices régionaux de placement (ORP) afin de s'adapter à la dégradation prévisible en 2009. La lutte contre le travail au noir a par ailleurs encore été renforcée en 2008, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail au noir.

DINF

Département des infrastructures

Infrastructures de transports publics et privés, informatique, bâtiments publics: tous les grands domaines d'activités du département ont connu des développements importants en 2008.

Métro m2 et RER

Trois dates ont marqué l'histoire du développement des transports publics du canton: le 18 septembre, la première ligne de métro automatique de Suisse et la plus pentue du monde était inaugurée, aboutissement de 15 ans de travail pour le Service de la mobilité. Les passagers ont dû patienter jusqu'au 27 octobre pour pouvoir utiliser le m2 de Lausanne.

Le 1^{er} décembre, le RER vaudois a franchi une étape décisive avec le premier coup de pioche de la halte de Prilly-Malley, après moins de 18 mois consacrés aux études de projet, à la procédure d'obtention du permis de construire, aux négociations avec les riverains et à l'adoption du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil. La halte va contribuer à accroître le trafic sur le RER vaudois et l'introduction de nouvelles rames «FLIRT» favorisera la cadence à 15 minutes entre Cossonay et Cully.

Trafic d'agglomération

Le 19 décembre, le Conseil fédéral mettait en consultation son projet de répartition des contributions fédérales pour l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération. Les agglomérations Lausanne-Morges (PALM) et franco-valdo-genevoise (PAFVG) devraient bénéficier d'un subventionnement fédéral de 40 %. L'agglomération yverdonnoise (aggloY) obtiendrait un taux de subventionnement de 35 %. Les soutiens financiers de la Confédération profiteront d'abord aux transports publics et à la mobilité douce (lignes de tramway, amélioration des réseaux de bus et de trolleybus et développement de réseaux cyclables).

Informatique

Suite à des difficultés rencontrées à la Direction des systèmes d'information (DSI), le Conseil d'Etat a décidé en janvier 2008 le lancement du projet PACE (plan d'action du Conseil d'Etat) en vue de consolider l'organisation et le fonctionnement de la DSI.

Dans le cadre de ce projet, avec le soutien de l'Unité de conseil et d'appui en management & organisation (UCA),

- des orientations stratégiques du système d'information cantonal ont été adoptées par le Conseil d'Etat;
- un projet de règlement de l'informatique cantonale a été soumis au Gouvernement;
- les processus et rôles des instances décisionnelles ont été documentés et formalisés;
- une nouvelle structure de la DSI a été adoptée, ainsi qu'un plan de mise en oeuvre, avec notamment une cellule Ressources humaines renforcée.

En novembre 2008, le Gouvernement a décidé de réinternaliser pour mi-2009 l'exploitation et le support informatiques, confiés à Bedag Informatique SA depuis 2001.

Bâtiments publics

L'inauguration du Centre d'entretien des routes nationales de Bursins et la remise de la salle de gymnastique du Gymnase de Lausanne-Beaulieu, tous deux certifiés Minergie-eco manifestent la concrétisation des directives énergétiques de l'Etat de Vaud et confirment le bien fondé de la stratégie mise en place par le département.

Le jury du concours d'architecture pour le nouveau Parlement a retenu 33 candidats qui ont été invités à déposer un projet dans le cadre du premier degré du concours. Cette sélection a cependant été attaquée par un candidat écarté. Le Tribunal can-

tonal, puis le Tribunal fédéral ont rejeté ce recours, qui a eu pour effet de retarder le projet de six mois.

Routes et autoroutes

En mai 2008, le département a obtenu l'autorisation de la Commission des finances du Grand Conseil de continuer les études et les travaux pour le projet de route transchablaisienne H144, après avoir examiné l'estimation d'un surcoût annoncé. En effet, la part cantonale de 26.74 millions de francs devisée en 2003 est passée à 36.17 millions (sans les hausses), principalement en raison des surprises géologiques.

Le 1^{er} janvier 2008, le réseau autoroutier est devenu domaine de la compétence de la Confédération. Pour résoudre certains problèmes d'engorgement, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de financement visant à résorber les goulets d'étranglement, parmi lesquels l'échangeur de Crissier – Villars-Ste-Croix dès 2011, puis celui de Coppet – Le Vengeon. En outre, le Conseil fédéral propose, sous réserve du financement, l'inscription du concept de grand contournement autoroutier de Morges dans le futur réseau des routes nationales.

Et encore...

Signe parmi d'autres du nouvel élan et de la confiance retrouvée grâce aux finances cantonales saines, le Grand Conseil a accordé toute une série de crédits importants dans le domaine immobilier, routier et des transports publics. Certains permettront de rattraper le retard accumulé pendant les années de difficultés financières (22 millions pour l'entretien des bâtiments et 4.43 millions pour les revêtements routiers).

Au plan législatif, la loi sur le cadastre géologique est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

2008 constitue la première année complète de vie du nouveau département des finances et des relations extérieures. Ce département présidentiel se forge progressivement une culture propre. Avec la présidence, avec l'intégration de la Chancellerie, du Groupe impact, de l'Unité de contrôle et d'appui et de l'Office des affaires extérieures, le caractère transversal qui caractérisait déjà le Département des finances se trouve renforcé. Peu à peu, le département devient moins axé sur la seule question des ressources à collecter et à allouer pour se tourner davantage vers les besoins et exigences des autres départements et services.

Des finances assainies

Entamée pendant les derniers mois de l'année, la crise économique était trop récente pour influencer la situation financière de l'Etat. Ainsi la dette a continué à reculer au cours de cet exercice : après avoir tutoyé les 9 milliards de francs en début 2005, la dette devrait se réduire à environ 3 milliards à fin 2008. Cette année constitue le quatrième exercice bénéficiaire pour l'Etat. Le budget 2009 annonce encore un solde positif estimé à 9 millions. Les difficultés économiques devraient peser sur les budgets et les comptes dès l'exercice 2010.

Le désendettement et la votation fédérale du 24 février sur le plan de réforme des entreprises ont incité le département à proposer des baisses fiscales pour les entreprises et les familles, ainsi qu'un plafond fiscal pour les personnes physiques. Ce programme, retouché par le Grand Conseil, a fait l'objet d'un référendum populaire qui donné lieu à une votation populaire en février 2009. Le peuple a approuvé les projets soumis à son verdict. Ces baisses fiscales ciblées devraient contribuer à atténuer les effets de la crise économique.

Avec le même souci de jouer un rôle anti-cyclique, le Département des finances et des relations extérieures a proposé avec succès de relever le plafond des investissements et d'accorder l'indexation pleine et entière à la fonction publique.

Politique extérieure

Malgré sa petite taille, l'Office des affaires extérieures a marqué sa présence dans le Département en 2008.

Le chef du Département présidait le Conseil du Léman et de la Conférence transjurassienne. Cette double présidence a accru la visibilité de l'office. Dans ce cadre, le Conseil du Léman a publié le schéma de cohérence des transports lémaniques ; la partie suisse de la Conférence transjurassienne a adopté un nouveau nom, Arcjurassien.ch, et de nouveaux statuts destinés à lui conférer une nouvelle dynamique.

C'est à Berne que l'office a porté ses priorités: rencontres avec les élus cantonaux alternativement dans la capitale vaudoise et fédérale, création du «Café des parlementaires vaudois» permettant de débattre d'un sujet d'actualité et de rencontrer les spécialistes d'un domaine.

Signe d'un retour du crédit de notre Canton: nous avons réussi à influencer plusieurs décisions: défiscalisation des fédérations sportives internationales ou maintien de l'apprentissage de photographe.

Le Département s'est efforcé aussi de faire avancer une cause technique mais financièrement très importante: une modification de la réforme des caisses de pensions proposée par le Conseil fédéral. Les Chambres se prononceront en 2009. Le Canton de Vaud estime essentiel de conserver le système de financement mixte des caisses de pensions publiques plutôt que de leur imposer le modèle de financement par capitalisation intégrale.

Nouvelle grille salariale

C'est toutefois l'instauration d'une nouvelle grille salariale dans la fonction publique vaudoise qui a le plus marqué la vie du département. Cette réforme vise à assurer une progression salariale proportionnellement égale dans toute l'administration et une meilleure équité des rémunérations. Elle a rencontré de vives résistances dans plusieurs professions. De mouvements de grèves en séances de négociations, de revendications en retouches sectorielles, la délégation du Conseil d'Etat a pu finaliser un accord avec l'une des trois fédérations syndicales en novembre. Le Grand Conseil a largement soutenu cette réforme qui a pu entrer en vigueur en décembre.

Plus de la moitié des membres de la fonction publique a pu bénéficier d'un rattrapage. L'Etat a consacré en 2008 32 millions de francs sur les 80 millions supplémentaires dégagés pour cette révision jusqu'en 2013. Cette réforme doit maintenant entrer dans les moeurs de l'administration. Elle connaîtra encore quelques retouches et adaptations de détail.

Dans tous ces domaines, le DFIRE peut ainsi résumer son action en 2008 par un anglicisme: «work in progress».

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Activité juridictionnelle

Sur le plan juridictionnel, le nombre de nouvelles affaires introduites devant les différentes instances en 2008 est relativement stable, ou en légère augmentation. Il y a toutefois de notables exceptions. L'augmentation importante des causes devant le Tribunal des assurances (actuellement la Cour des assurances sociales) et le Tribunal des baux, ainsi que dans une moindre mesure devant le Tribunal des mineurs, reste un sujet de préoccupation pour le Tribunal cantonal.

Après deux années record, le nombre de poursuites et de faillites introduites a diminué en 2008.

Réorganisation du Tribunal cantonal

Durant l'année 2008, l'ordre judiciaire vaudois a dû concrétiser la fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, et préparer l'intégration de la nouvelle Cour des assurances sociales au Tribunal cantonal. Cette dernière s'inscrit dans le programme de réformes judiciaires Codex_2010. Avec la création de cette nouvelle cour, le nombre de juges cantonaux a passé de 29, dont 6 à temps partiel, à 37, dont 8 à temps partiel. Les juges de la Cour des assurances sociales qui ont été élus en août 2008 sont entrés en fonction le 1er janvier 2009.

Réorganisation territoriale

Les arrondissements judiciaires et les justices de paix ont dû s'adapter aux nouveaux districts. Ainsi, les quatre tribunaux d'arrondissement et les quatre offices d'instruction pénale ont vu, dès le 1er septembre 2008, leur territoire de compétence redéfini selon le nouveau découpage territorial. Concrètement, 23

communes ont été concernées par un changement d'arrondissement judiciaire.

L'organisation territoriale des justices de paix a été adaptée au nouveau découpage territorial dès le 1er novembre 2008. 72 communes se sont vues rattachées à une autre justice de paix. Cette réorganisation a eu des conséquences importantes sur le fonctionnement des justices de paix. Elle a nécessité un rééquilibrage des forces de travail entre offices impliquant le déplacement de magistrats et de collaborateurs. L'adaptation des offices des poursuites et faillites au nouveau découpage territorial interviendra pour sa part en 2009.

Réformes judiciaires

L'année 2008 a encore été marquée par les travaux préparatoires en relation avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2011, des codes de procédure civile et pénale suisses. De nombreux magistrats ont été sollicités, parfois de manière importante en plus de leur activité juridictionnelle.

Agenda 21

Actions en faveur du développement durable

Inscrit dans le programme de législature 2007-2012, l'Agenda 21 du Conseil d'Etat comprend 4 objectifs prioritaires. Chacun est illustré par des indicateurs et des cibles chiffrées pour 2012, 2020 et 2050.

Aujourd'hui, l'Unité de développement durable assure le suivi des indicateurs cantonaux de développement durable et tout particulièrement ceux qui figurent dans le programme de législature. La publication de ce rapport annuel est donc l'occasion de fournir quelques informations sur leur évolution.

Objectif n° 1

Marge de manœuvre pour les autorités politiques grâce à des finances publiques maîtrisées

Indicateur n° 1.1 : Poids de la dette

Engagements nets du Canton et des communes rapportés au PIB cantonal.

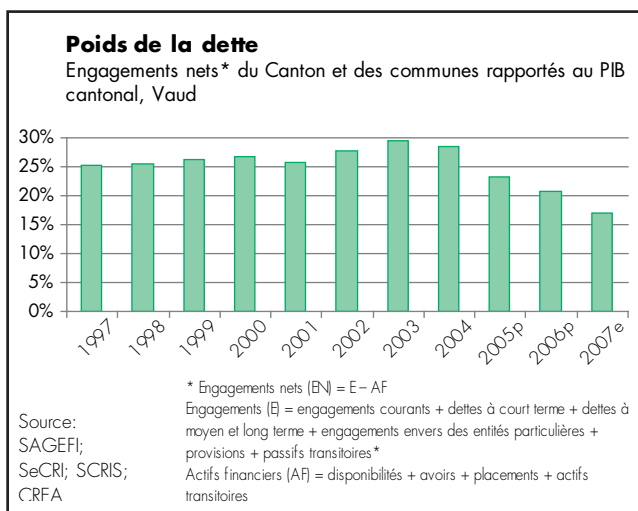
Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis 2009, a remplacé le revenu cantonal. Dans le graphique ci-après il est encore provisoire pour 2006 et 2007. Il sera stabilisé à fin 2009.

Cibles du programme de législature :

2004	2012	2020	2050
28.6 %	24 %	23 %	23 %

Donnée la plus récente : 2007, 17.0 %

En 2008, les engagements nets du Canton ont enregistré une diminution de 1,1 milliard de francs par rapport à 2007 et ont été ramenés à 3.17 milliards (dette nette de 2,96 milliards), alors qu'à leur niveau le plus haut, en 2004, ils atteignaient 7.09 milliards. Sur l'intervalle 2004-2008, les engagements nets du Canton ont donc diminué de 3.92 milliards.



Objectif n° 2

Action contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics

Indicateur n° 2.1 : Émissions de CO₂

Production estimée en millions de tonnes par an pour les produits pétroliers (combustibles et carburants), l'électricité, le gaz, le charbon, le bois, la chaleur à distance.

Cibles du Programme de législature :

2004	2012	2020	2050
3.5	3.1	2.5	1.5

Donnée la plus récente : 2006, 3.52

Les émissions de CO₂ ont augmenté de 11 % entre 1990 et 2006. Même si grâce aux progrès technologiques accomplis dans l'industrie automobile, le volume de CO₂ par kilomètre parcouru ne cesse de diminuer depuis 1993, cette réduction n'a pas compensé la croissance des distances de transport entre 1990 et 2000 (+15 %). Durant cette décennie, les émissions du trafic motorisé individuel ont augmenté de 5 %. Or la loi sur le CO₂ exige que la moyenne des émissions de CO₂ dues à l'utilisation des carburants fossiles entre 2008 et 2012 diminue de 8 % par rapport à 1990. Il apparaît que les politiques climatiques et énergétiques devront être complétées et renforcées rapidement.

En lien avec cet objectif, relevons l'approbation par la Confédération du plan directeur cantonal, qui vise à garantir la qualité du cadre de vie et le dynamisme économique du canton en luttant notamment contre l'étalement urbain et le gaspillage de ressources. Dans ce cadre, l'octroi du crédit d'ouvrage pour la halte ferroviaire de Prilly-Malley, indispensable au développement du RER vaudois, permettra sa mise en service à la fin 2011. L'étude pour la première étape des axes forts visant à améliorer les déplacements dans l'agglomération Lausanne-Morges a aussi été engagée. Cette bonne coordination entre aménagement du territoire et transports a permis une évaluation favorable par la Confédération des projets d'agglomération vaudois et franco-valdo-genevois. Elle leur donnerait droit à un taux de subventionnement de 40 %, alors que le projet yverdonnois (agglo Y) obtiendrait un taux de 35 %. Ces montants profiteront d'abord aux transports publics et à la mobilité douce qui potentiellement peuvent avoir un effet direct sur les émissions de CO₂.

Indicateur n° 2.2: Énergies renouvelables

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Cibles du Programme de législature :

2004	2012	2020	2050
6.12 %	7.5 %	10 %	20 %

L'indicateur ne peut être mis à jour dans le cadre de ce rapport, son suivi étant basé sur une statistique de la Confédération qui n'est pas encore disponible.

L'ensemble des projets initiés, tant par l'Etat que par les communes et l'économie privée, devrait avoir un impact positif sur cet indicateur. Au niveau cantonal, après le «Potentiel éolien du canton de Vaud» (2007), le cadastre du potentiel énergétique lié à l'exploitation des ressources hydrauliques et du bois a été établi en 2008. Pour le bois, les buts sont de déterminer les quantités de bois-énergie exploitables durablement, de déterminer les quantités déjà réquisitionnées et celles encore disponibles pour de nouvelles installations et de préciser les formes de valorisation du bois-énergie (chauffages, électricité, gaz, éthanol, autres) qu'il est préférable de soutenir. Ce cadastre montre que ces ressources supplémentaires pourraient couvrir les besoins électriques de 50'000 ménages et chauffer 50'000 logements. Pour l'eau, l'inventaire a montré que 74 % du potentiel total était déjà exploité. Le potentiel encore exploitable représente la consommation électrique de près de 50'000 ménages et une réduction des émissions de CO2 de plus de 113'000 tonnes par an, ce qui n'est pas négligeable en termes de qualité de l'air et de lutte contre le réchauffement climatique. On peut également citer la création, au sein de la Romande énergie, d'une unité d'affaire qui se penchera sur l'efficacité énergétique, la recherche et le développement et les nouvelles énergies renouvelables.

Indicateur n° 2.3: Répartition modale du transport de personnes

Part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues.

Cibles du Programme de législature :

2000	2012	2020	2050
77 %	70 %	65 %	50 %

Dernière donnée disponible :

2005: 75 %. Estimation pour 2008 : 73 %

Les actions planifiées par l'Etat, de la création de nouvelles infrastructures à l'augmentation des cadences et de l'offre en transports publics, en passant par l'achat de matériel roulant, contribuent à une meilleure répartition modale du transport de personnes. La diminution de la part modale des transports individuels motorisés contribue d'ailleurs aussi à l'objectif N° 3. La tendance observée entre 2000 et 2005 est favorable aux transports publics et devrait permettre d'atteindre la cible 2012 du programme de législature si elle se poursuit. Elle a été confirmée par les estimations obtenues en 2006, 2007 et 2008 à l'échelle cantonale. En effet, ces estimations chiffrent la part des transports individuels motorisés à 73 % en 2008.

Sources d'informations complémentaires

Au sein de l'administration cantonale, la mise en oeuvre des politiques publiques et actions permettant d'atteindre les objectifs prioritaires relève de l'initiative et de la responsabilité des départements et services. A cet égard, de plus amples informations sur l'Agenda 21 cantonal sont disponibles sur le site internet www.vd.ch/durable

Objectif n° 3

Préservation de l'environnement et utilisation efficace des ressources naturelles

Indicateur n° 3.1 : Prélèvements fiscaux liés à l'environnement

Prélèvements du Canton et des communes liés à l'environnement, rapportés au PIB cantonal.

Dans le calcul de cet indicateur, le PIB cantonal, disponible depuis 2009, a remplacé le revenu cantonal.

2004	2012	2020	2050
1.07 %	1.5 %	2 %	3 %

Dernière donnée disponible: 2007, 1.02 %.

Dans le cadre des projets en cours, le Conseil d'Etat poursuit l'examen des différentes taxes et impôts écologiques envisagés. C'est notamment le cas pour l'instauration d'une taxe sur la consommation de gravier visant à reporter sur le rail une partie du transport de matériaux du Pied du Jura.

Objectif n° 4

Intégration des jeunes dans la société et le monde du travail

Indicateur n° 4.1: Jeunes concernés par les mesures de transition et d'insertion*

2007	2012	2020	2050
1355	800	300	150

* Ces chiffres recensent les jeunes sortis de la scolarité obligatoire qui ne sont pas en formation initiale (apprentissage), au gymnase, dans une école de culture générale et de commerce ou en formation privée. Ils ne recensent pas les jeunes en formation élémentaire et pratique, en préapprentissage et les répétants.

Dernière estimation disponible : 2008, 1419 jeunes sans contrat.

Les données estimées prévoyaient une légère hausse entre 2007 et 2008 (de 1'355 à 1'419). Cependant, sur cette période, le nombre de jeunes effectivement inscrits dans les mesures OPTI et SeMo a reculé (de 1'443 à 1'394). La volonté du Conseil d'Etat est de répondre encore mieux à cette problématique en orientant spécifiquement chaque jeune vers la mesure la plus appropriée à ses besoins. Ceci se concrétise notamment par la mise en place d'un dispositif de gestion du flux de la demande en mesure de transition 1. Pour sa part, le programme FORJAD, démarré en 2006, vise l'insertion des jeunes adultes bénéficiaires du RI (revenu d'insertion) par la formation professionnelle, en entreprise ou en école. En décembre 2008, 409 jeunes adultes (3 volées) étaient inscrits dans ce programme. Concernant l'offre étatique pour les mesures OPTI et SeMo (respectivement 1100 et 450 places en 2008), elle s'est jusqu'ici révélée adaptée à la demande.

Rapport sur les comptes 2008

1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres clés ressortant de la lecture des comptes 2008 sont les suivants :

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Charges totales (en mios)	7382	7081	6581	6362	6240	6123	5803
Revenus totaux	7752	7355	6848	6408	6096	5738	5577
Résultat	370	274	267	46	- 144	- 385	- 226
Revenus d'impôts	4746	4595	4248	3908	3694	2929	3002
Charges d'intérêts	175	199	231	260	293	278	274
- en pour-cent des charges totales	2,4%	2,8%	3,5%	4,1%	4,7%	4,5%	4,7%
- en pour-cent des revenus d'impôts	3,7%	4,3%	5,4%	6,7%	7,9%	9,5%	9,1%
Amortissement du patrimoine administratif	220	249	285	340	219	223	214
- degré d'autofinancement	747,8%	768,3%	438,7%	240,6%	40,2%	- 80,8%	- 5,5%
Dette brute	3890	5410	6013	6968	8649	8306	6858
Variation de la dette brute	- 1520	- 603	- 955	- 1681	342	1448	304
Placement	930	1355	134	0	0	0	0
Endettement (dette nette)	2960	4055	5879	6968	8649	8307	6859
Découvert au bilan	571	1527	2430	2875	4013	4196	4243

(en francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	6 993 541 100	7 001 375 500	7 834 400
Comptes	7 381 655 218	7 751 910 498	370 255 280
Différence budget total/comptes	388 114 118	750 534 998	362 420 880
en % du budget total	5,5%	10,7%	

Résultat du compte de fonctionnement

Le résultat net du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus de 370,3 millions. Ce résultat provient de revenus supérieurs au budget de 750,5 millions (+10,7%), essentiellement en raison des recettes fiscales. L'augmentation des charges de 388,1 millions (+5,5%) est due à l'amortissement supplémentaire du découvert (+420 millions). En neutralisant cet élément, les charges sont inférieures au budget de 31,9 millions (-0,5%).

En comparaison avec les comptes de l'année 2007, l'évolution du compte de fonctionnement 2008 présente des charges supérieures de 300,5 millions (+4,2%), principalement dues aux effets RPT (+164,8 millions). En neutralisant l'amortissement du découvert, l'effet RPT, celui lié à la nouvelle méthode de comptabilisation des fonds du

bilan et les effets du rattrapage DECFO-SYSREM, la progression des charges 2008 est de 3,0% par rapport à 2007. En comparaison avec 2006, l'année 2007 enregistrait une progression des charges de 1,8%. Les revenus sont quant à eux supérieurs de 397,2 millions à l'année 2007, notamment pour moitié en raison de la fiscalité.

Résultat 2008

Outre le résultat positif du compte de fonctionnement de 370,3 millions, il convient de prendre également en considération le résultat du compte Pertes et Profits qui enregistre un profit exceptionnel de 25,4 millions notamment en raison de vente de parcelles (13,3 millions) et d'inscription de prêts et bourses à rembourser au bilan de l'Etat (9,3 millions). Au total, le résultat global de l'exercice 2008 se solde donc par un profit net de 395,7 millions.

Profit net de l'exercice

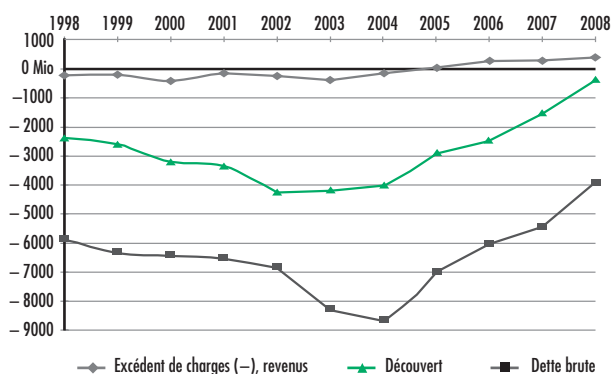
(en francs)	2008
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	370 255 280
Résultat du compte de Pertes et Profits	25 428 591
Profit net de l'exercice	395 683 871

Le Conseil d'État tire des comptes 2008 les constats suivants:

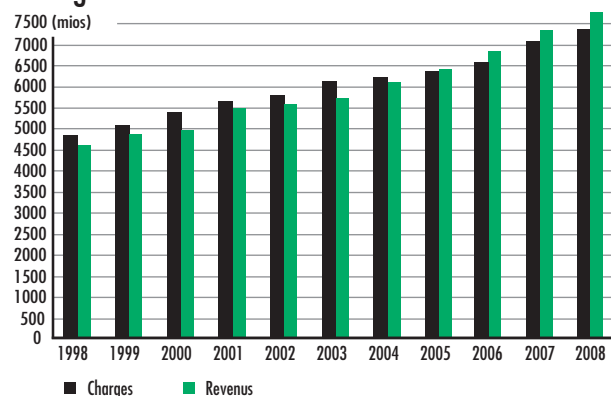
- Les comptes de l'État de Vaud se soldent par un résultat positif pour la quatrième année consécutive. Cet excellent résultat a pu être atteint grâce à des charges maîtrisées (-31,9 millions/-0,5%) exclusion faite des écritures de bouclage d'un montant total de 420 millions et dont les effets ne figuraient pas au budget. Cette maîtrise des charges s'inscrit dans le programme conduit depuis 6 ans par le Conseil d'État à travers sa planification financière, ses mesures d'économies et sa conduite budgétaire rigoureuse.
- Le total des revenus 2008 du compte de fonctionnement dégage un écart favorable de 750,5 millions par rapport au budget et 397,2 par rapport aux comptes 2007. À elles seules, les recettes fiscales représentent 602,6 millions de l'écart constaté au budget contre une diminution de 11,7 millions à l'année 2007. Cette régression mesurée des recettes fiscales d'une année à l'autre montre que la crise économique a commencé à se faire sentir à l'automne 2008.
- Le résultat net des comptes de l'État est amélioré par le profit de 25,4 millions du compte Pertes et Profits. Ce bonus porte ainsi le résultat 2008 à un profit net de 395,7 millions qui, avec l'amortissement du découvert de 560 millions, permet de porter le montant du découvert à 571,1 millions au 31.12.2008 contre 1526,8 millions une année auparavant.
- À fin 2008, la dette se situe à 2960 millions contre 4055 millions une année auparavant. Cette baisse de 1095 millions a pu être réalisée notamment grâce au remboursement par la BCV de la réduction du nominal par action soit un total de 187,3 millions et au résultat des comptes de fonctionnement avant amortissement de 1150,1 millions.
- L'exercice dégage un degré d'autofinancement positif de 748%, ce qui permet à l'État de couvrir ses dépenses d'investissements ainsi que les dépenses de son ménage courant, sans recourir à l'emprunt. Concernant les investissements, les dépenses se sont élevées à 181,6 millions et les recettes 27,8 millions pour l'exercice 2008.

Compte tenu du résultat 2008, les dispositions constitutionnelles (art. 165 Cst-VD) sont respectées, les revenus couvrant les charges avant amortissement. Ces résultats positifs pour la quatrième année consécutive confirment que le canton a comblé son déficit structurel, et fournissent au Conseil d'État une marge de manœuvre financière utile à la réalisation d'une série de mesures de soutien à l'activité économique dans le cadre d'une politique anticyclique.

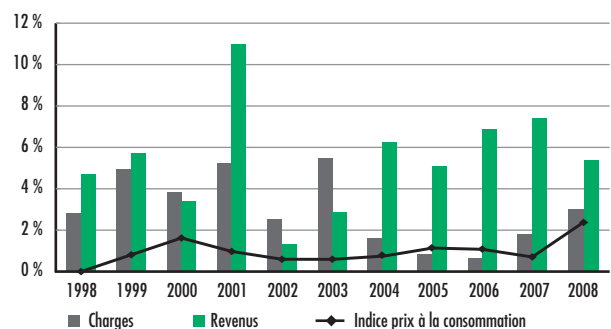
Évolution du résultat, du découvert au bilan et de la dette brute



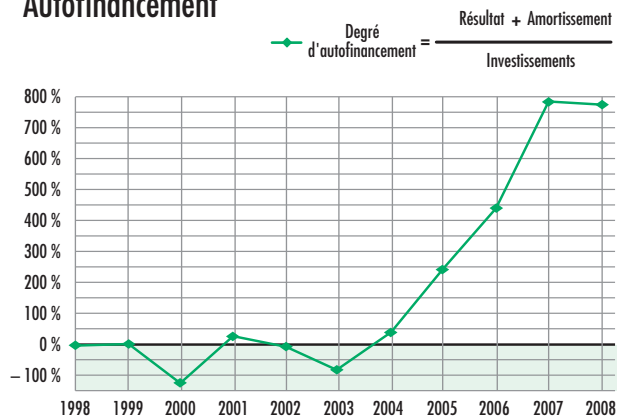
Charges et revenus



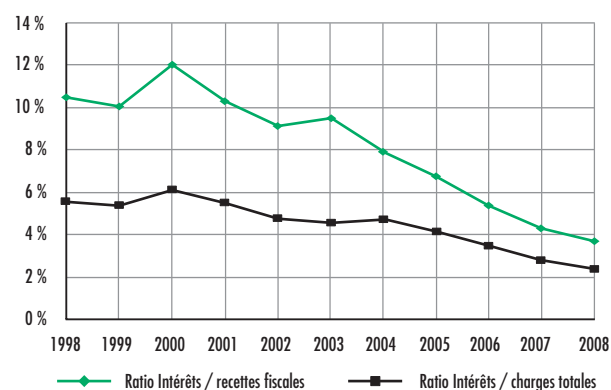
Taux de croissance



Autofinancement



Revenus fiscaux et intérêts



2. Résultat des comptes de fonctionnement 2008

Analyse et bases de comparaison

Les analyses contenues dans ce rapport se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes avec le budget tel qu'adopté initialement. Une synthèse des écarts de charges et de revenus par nature de compte est reproduite dans le chapitre «Écarts entre le budget voté et les comptes» ainsi que dans le chapitre «Écarts entre les comptes 2008 et les comptes 2007».

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	2 001 354 500	1 976 587 181	- 24 767 319	- 1,2%
31 Biens, services et marchandises	457 519 600	437 184 585	- 20 335 015	- 4,4%
32 Intérêts passifs	184 614 300	174 531 595	- 10 082 705	- 5,5%
33 Amortissements	440 437 200	873 162 249	432 725 049	98,2%
34 Parts et contributions	123 079 600	150 910 554	27 830 954	22,6%
35 Part. et subv. à coll. publiques	328 180 000	328 305 731	125 731	0,0%
36 Aides, subv. à instit. privées	3 029 763 300	2 997 217 572	- 32 545 728	- 1,1%
37 Subventions redistribuées	394 282 100	397 927 946	3 645 846	0,9%
38 Attributions aux fonds	20 959 900	34 113 211	13 153 311	62,8%
39 Imputations internes	13 350 600	11 714 594	- 1 636 006	- 12,3%
Total	6 993 541 100	7 381 655 218	388 114 118	5,5%

Revenus (en francs)

	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40 Impôts	4 263 290 000	4 746 438 131	483 148 131	11,3%
41 Patentes et concessions	17 024 000	17 631 294	607 294	3,6%
42 Revenus du patrimoine	266 293 000	350 891 187	84 598 187	31,8%
43 Taxes, émoluments et ventes	360 126 400	403 036 291	42 909 891	11,9%
44 Parts à des recettes fédérales	379 484 000	519 319 554	139 835 554	36,8%
45 Part., remb. de coll. publiques	989 682 800	985 390 410	- 4 292 390	- 0,4%
46 Autres contributions	301 770 900	299 444 987	- 2 325 913	- 0,8%
47 Subventions à redistribuer	394 282 100	397 927 946	3 645 846	0,9%
48 Prélèvements sur les fonds	16 071 700	20 116 104	4 044 404	25,2%
49 Imputations internes	13 350 600	11 714 594	- 1 636 006	- 12,3%
Total	7 001 375 500	7 751 910 498	750 534 998	10,7%

3. Écart entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1. Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Groupe 30

Autorités et personnel

– 24,8 millions de francs, soit – 1,2 %

Sans le versement du rattrapage DECFO-SYSREM de 23,8 millions (hors CHUV et UNIL) pour le seul groupe «Autorités et personnel», l'écart au budget aurait été favorable de 47,8 millions et s'explique par l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du budget qui comprend les effectifs complets de l'Etat. Dans la réalité, les postes inscrits au budget ne sont pas nécessairement occupés toute l'année (départs, difficultés d'engagement).

Groupe 31

Biens, services et marchandises

– 20,4 millions de francs, soit – 4,4 %

L'écart favorable constaté provient principalement du versement du rattrapage DECFO-SYSREM pour la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale qui s'est effectué en fin d'année dans les comptes du groupe 30 «Autorités et personnel» pour un montant de 23,8 millions et non dans les comptes du groupe 31 «Biens services et marchandises» où un budget de 25 millions avait été prévu.

Groupe 32

Intérêts passifs

– 10,1 millions de francs, soit – 5,4 %

La diminution du service de la dette par rapport au budget 2008 s'explique par le remboursement anticipé de plusieurs emprunts long terme pour un total de 870 millions permettant ainsi de faire état d'un non-dépensé de 11,3 millions au niveau des intérêts long terme pour l'année 2008. Les intérêts court terme sont quant à eux supérieurs de 1,4 million au budget en raison notamment des intérêts rémunérateurs sur impôts (+2,5 millions).

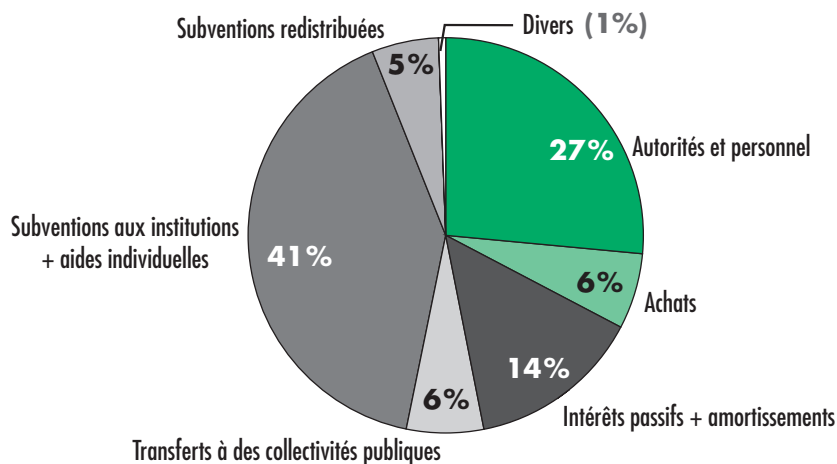
Groupe 33

Amortissements

+ 432,7 millions de francs, soit + 98,3 %

Cet écart défavorable par rapport au budget s'explique par la comptabilisation d'un amortissement supplémentaire du découvert de 420 millions qui correspond à 3 années de 140 millions.

Charges par nature: éléments essentiels



Le solde de l'écart s'explique par un non-utilisé de 12 millions pour alimenter le correctif d'actif des débiteurs ACI alors qu'un dépassement de 24 millions est constaté pour l'actualisation du correctif d'actif pour les notes de frais pénales suite à un changement de méthode plus prudent de provisionnement.

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 27,8 millions de francs, soit + 22,6 %

Le dépassement constaté provient principalement des diverses variations suivantes:

- l'augmentation de la rétrocession aux communes de la part aux gains immobiliers qui représente 5/12 du produit de l'impôt (+ 11,5 millions), conséquence logique d'une hausse constatée dans ce groupe d'impôt;
- en vertu de l'accord du 11 avril 1983 conclu entre la France et la Suisse en matière d'imposition des travailleurs frontaliers, la France verse, forfaitairement, 4,5% des rémunérations perçues et les 2/3 de ce produit sont rétrocédés aux communes. L'augmentation versée aux communes par rapport au budget s'élève à 10,4 millions;
- le solde 2007 de la quote-part cantonale pour la participation du Canton à la péréquation financière intercantonale de l'IFD (+ 5,9 millions).

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

+ 0,1 million de francs, soit + 0,04 %

Le faible écart constaté s'explique notamment par un montant supérieur de 3,8 millions suite à l'introduction des nouveaux domaines (musique et arts visuels en 2008) au sein de la HES-S2. Ce montant est atténué par des frais de scolarisation moins importants pour les élèves placés dans des institutions hors cantons (– 1,2 million), une diminution de l'aide sociale aux Vaudois hors cantons (– 1 million) et une diminution des frais de fonctionnement des centres sociaux régionaux (– 0,5 million).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

– 32,6 millions de francs, soit – 1,1 %

Comme chaque année, ce groupe de compte fait état de variations tant à la baisse qu'à la hausse dont les principales égales ou supérieures à 1 million sont détaillées ci-dessous:

Effets à la baisse:

- Subsidés aux primes d'assurance-maladie inférieures aux demandes prévues: – 13,2 millions de francs.
- Charges liées au revenu d'insertion, au financement des mesures de formation

et du financement FORJAD: -8,9 millions de francs.

- Intégration des nouveaux domaines au sein de la HES-S2 (musique et arts visuels en 2008) suite à la modification des flux financiers pour les groupes de comptes 35 et 37: -8,3 millions de francs.
- Subventions en faveur du logement et de la promotion économique: -6,6 millions de francs.
- Subventions pour les institutions pour handicapés: -5,9 millions de francs.
- Charges destinées aux mesures de l'asile: -5,3 millions de francs.
- Frais ORP: -4,9 millions de francs.
- Retard travaux pour la mise en conformité aux normes ECA dans les EMS: -3,3 millions de francs.

Effets à la hausse :

- Octroi de bourses d'études: +2,6 millions de francs.
- Aides individuelles pour les mineurs placés en institution, en famille d'accueil et en chambre: +2,1 millions de francs.

- Montants versés au titre des prestations complémentaires AVS/AI en raison du déplafonnement des PC AVS/AI pour les bénéficiaires hébergés en institution: +12,8 millions de francs.
- Dépenses du revenu d'insertion (RI): +6,0 millions de francs.
- Effet de rattrapage DECFO-SYSREM pour le CHUV/UNIL: +7,6 millions de francs.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+ 3,7 millions de francs, soit + 0,9 %

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 13,1 millions de francs, soit + 62,7 %

L'écart provient pour plus de la moitié (+8,6 millions) d'un changement de mé-

thode de comptabilisation pour les fonds du bilan obligeant les services à reconnaître dans le compte de fonctionnement les mouvements comptables qui auparavant étaient directement comptabilisés dans les fonds du bilan concernés. Ainsi les 8,6 millions identifiés pour le compte du groupe 38 «Attributions aux fonds» trouvent leur pendant dans les comptes de recettes du compte de fonctionnement. Le solde provient d'attributions supplémentaires aux fonds non prévues au budget.

Groupe 39

Imputations internes

- 1,6 million de francs, soit - 12,3 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

3.2. Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Groupe 40

Impôts

+483,1 millions de francs, soit +11,3 %

Les revenus du groupe 40 sont supérieurs au budget de 483,1 millions, ce qui, sur plus de 4,2 milliards de recettes budgétisées, représente une augmentation de 11,3%. Cet écart est composé d'un réalisé supérieur au budget pour les impôts sur le revenu et la fortune (+212,2 millions), l'impôt sur le bénéfice et le capital (+137,9 millions), l'impôt sur les étrangers (+12,3 millions), l'impôt à la source (+72,3 millions), l'impôt sur les successions et donations (+20,5 millions) et l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (+20,6 millions). Le solde étant attribué à divers impôts dont l'impôt sur la taxe auto (+4,5 millions) et l'impôt sur le droit de timbre (+2,4 millions). Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté comme chaque année dans le chapitre 5 «Évolution du produit de l'impôt».

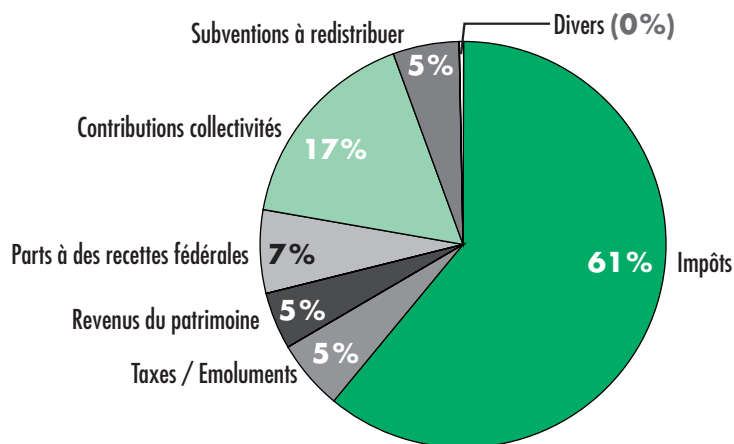
Groupe 41

Patentes et concessions

+ 0,6 million de francs, soit + 3,5 %

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 42

Revenus du patrimoine

+84,6 millions de francs, soit + 31,8 %

L'écart favorable provient notamment du rendement des excédents de trésorerie placés à court terme (+21 millions) et

des intérêts de retard pour les acomptes et notifications d'impôts (+12,7 millions). Enfin, l'augmentation des dividendes par action BCV de 7.- à 14.- ainsi que les dividendes par action de la Romande Énergie de 15.- à 30.- ont contribué à accentuer encore cet écart de 40,3 millions

pour le rendement BCV et de 6,6 millions pour la Romande Énergie.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 42,9 millions de francs, soit + 11,9 %

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par une multitude de variations à la hausse dont les principales sont répertoriées ci-après :

Effets à la hausse :

- remboursement de charges sociales (+5,3 millions);
- nouveau mode de comptabilisation pour les fonds du bilan nécessitant l'enregistrement d'un revenu dans les comptes de fonctionnement avant attribution aux fonds concernés (+6,2 millions);
- hausse des amendes (+10,4 millions), notamment des séquestres pour 8,7 millions et des amendes préfectorales pour 1,4 million alors que dans le même temps, les amendes de gendarmerie ont été inférieures au budget de 3,2 millions. Les amendes d'ordres et fiscales sont quant à elles supérieures de 3,6 millions au budget;
- au niveau de la santé et du social, 4,7 millions ont été remboursés par les assureurs pour les vaccins contre le cancer de l'utérus et 1,8 million a été rétrocédé sur le financement hospitalier;
- remboursements des aides suite à l'interruption des études et des remboursements des prêts à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (+ 1,7 million) ;
- émoluments administratifs des registres fonciers ont été supérieurs au budget de 4,4 millions.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

+ 139,9 millions de francs, soit +36,9 %

Cet écart favorable par rapport au budget provient de la part cantonale à l'IFD (+93,8 millions) et de la quote-part de

l'impôt anticipé versé par la Confédération (+31,1 millions), notamment en raison de la part totale revenant aux cantons qui est passée de 416 millions à 638 millions et de l'effet péréquatif qui a presque doublé. Le solde de l'écart pour ce groupe de comptes s'explique par l'augmentation de la masse salariale versée à des travailleurs frontaliers, ce qui a eu pour conséquence une compensation financière (4,5% des salaires bruts) supérieure au budget de 15,8 millions.

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

- 4,3 millions de francs, soit - 0,4 %

L'écart constaté par rapport au budget s'explique notamment par des revenus de la facture sociale qui ont été inférieurs au budget de 13,8 millions malgré une augmentation substantielle des participations aux frais des prestations complémentaires AVS/AI (+3,6 millions). Des revenus supplémentaires contribuent à ramener cet écart, comme une facturation plus importante aux écoles privées subventionnées (+1,7 million), une augmentation du nombre d'apprentis non vaudois inscrits dans d'autres cantons (+2,6 millions), des contrats de prestations dans le cadre des activités de la PolCant (+2,3 millions) ou encore une subvention non budgétée du SECO rétrocédée aux communes (+3,6 millions).

Groupe 46

Autres contributions et subventions

- 2,3 millions de francs, soit - 0,8 %

Une diminution de 7 millions est à relever par rapport au budget 2008 pour ce seul groupe de compte principalement due aux forfaits versés par l'Office des migrations en raison d'un effectif moyen de subsidiés inférieur lors des 9 premiers mois de l'année. Par contre, l'afflux massif de requérants au 3^e trimestre 2008 a généré un montant supérieur de 0,4 million sur cette seule période. On relèvera également un manque à gagner de 2 millions dans le cadre de la contribution ECA.

Ces mancos au budget sont atténués par des subventions supplémentaires versées par la Confédération pour l'entretien courant des routes nationales (+4,8 millions) et par une subvention non budgétée du SECO au titre de la collaboration interinstitutionnelle portant sur la prise en charge de 80% des frais de formation du RI professionnel (+7,3 millions). Dans le même temps, les contributions aux frais des ORP ont été moindres (-5 millions).

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 3,7 millions de francs, soit + 0,9 %

Le groupe 47 est entièrement compensé par des revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 4,0 millions de francs, soit + 25,1 %

L'écart principal provient d'un changement de méthode de comptabilisation pour les fonds du bilan obligeant les services à reconnaître dans le compte de fonctionnement les mouvements comptables qui auparavant étaient directement comptabilisés dans les fonds du bilan concernés. Ainsi, le dépassement constaté de 4 millions pour le compte du groupe 48 «Prélèvement sur les fonds» trouve son pendant dans les comptes de charge de fonctionnement. On relèvera ainsi 8,1 millions qui ont été enregistrés en sus du budget prévu et ventilés dans les comptes de charges respectifs du compte de fonctionnement. Cet effet est néanmoins atténué par un prélèvement inférieur au budget pour le fonds sur l'énergie (-4,8 millions).

Groupe 49

Imputations internes

- 1,6 million de francs, soit - 12,3 %

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'État et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4. Écart entre les comptes 2008 et les comptes 2007

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes 2008 inférieur aux comptes 2007. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus dans les comptes 2008 par rapport aux comptes 2007.

Charges et revenus par nature

Charges (en francs)

	Comptes 2008	Comptes 2007	Variation	(%)
30 Autorités et personnel	1 976 587 181	1 950 030 307	26 556 874	1,4%
31 Biens, services et marchandises	437 184 585	398 918 922	38 265 662	9,6%
32 Intérêts passifs	174 531 595	199 264 363	- 24 732 768	- 12,4%
33 Amortissements	873 162 249	902 930 107	- 29 767 858	- 3,3%
34 Parts et contributions	150 910 554	134 850 161	16 060 392	11,9%
35 Part. et subv. à coll. publiques	328 305 731	479 333 496	- 151 027 765	- 31,5%
36 Aides, subv. à instit. privées	2 997 217 572	2 601 335 097	395 882 476	15,2%
37 Subventions redistribuées	397 927 946	376 181 910	21 746 036	5,8%
38 Attributions aux fonds	34 113 211	22 165 093	11 948 118	53,9%
39 Imputations internes	11 714 594	16 128 111	- 4 413 518	- 27,4%
Total	7 381 655 218	7 081 137 566	300 517 652	4,2%

Revenus (en francs)

	Comptes 2008	Comptes 2007	Variation	(%)
40 Impôts	4 746 438 131	4 595 481 828	150 956 303	3,3%
41 Patentes et concessions	17 631 294	16 950 908	680 386	4,0%
42 Revenus du patrimoine	350 891 187	253 911 802	96 979 385	38,2%
43 Taxes, émoluments et ventes	403 036 291	396 792 858	6 243 433	1,6%
44 Parts à des recettes fédérales	519 319 554	588 112 205	- 68 792 652	- 11,7%
45 Part., remb. de coll. publiques	985 390 410	824 620 819	160 769 591	19,5%
46 Autres contributions	299 444 987	277 223 548	22 221 439	8,0%
47 Subventions à redistribuer	397 927 946	376 181 910	21 746 036	5,8%
48 Prélèvements sur les fonds	20 116 104	9 317 616	10 798 487	115,9%
49 Imputations internes	11 714 594	16 128 111	- 4 413 518	- 27,4%
Total	7 751 910 498	7 354 721 606	397 188 892	5,4%

4.2. Évolution des charges par nature (comptes 2008 et 2007)

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

Groupe 30

Autorités et personnel

+26,6 millions de francs, soit +1,3 %

L'écart constaté provient des effets DECFO-SYSREM (+23,8 millions), des effets de l'indexation, des augmentations statutaires et de l'augmentation du nombre d'ETP. Dans l'absolu, cet écart devrait être de 85,6 millions/+4,5% si l'on tient compte de la charge unique comptabilisée dans l'exercice 2007 de 59,1 millions pour la compensation de la déduction du salaire de coordination versée par l'Etat à la CPEV.

Groupe 31

Biens, services et marchandises

+ 38,3 millions de francs, soit + 9,6 %

L'écart constaté provient notamment de dépenses informatiques (+ 10,8 millions), d'une campagne de vaccination contre le cancer du col de l'utérus (+4,9 millions), de dépenses d'entretien pour les routes cantonales (+3 millions) et de routes nationales (+4 millions) ainsi que de frais d'émoluments et de commissions à l'ACI (+2 millions).

Groupe 32

Intérêts passifs

- 24,8 millions de francs, soit - 12,4 %

L'écart constaté provient de la baisse de la dette qui est passée de 5410 millions au 31.12.2007 à 3890 millions au 31.12.2008, ce qui a permis de diminuer son coût de 28 millions. Cette baisse est atténuée par 3 millions supplémentaires à payer pour les intérêts rémunérateurs sur impôts.

Groupe 33

Amortissements

- 29,8 millions de francs, soit - 3,3 %

L'écart constaté provient d'une baisse de la charge d'amortissement sur les objets d'investissements (- 30 millions).

Groupe 34

Parts et contributions avec et sans affectation

+ 16,1 millions de francs, soit + 11,9 %

Cette augmentation s'explique par +53,7 millions de péréquation des ressources auprès des cantons, +10,6 millions au fonds pour cas de rigueur auprès

des cantons suite à la mise en œuvre de la RPT et +4,6 millions pour la part des communes aux impôts sur les frontaliers. Ces augmentations de charges sont partiellement compensées par la part des communes aux gains immobiliers (-13,4 millions) et la contribution à la péréquation intercantonale de l'IFD qui n'a plus cours en 2008 (-39,4 millions) également en lien avec la RPT.

Groupe 35

Remboursements, part. et subv. à des collectivités publiques

- 151,0 millions de francs, soit + 31,5 %

L'écart s'explique principalement par la mise en œuvre de la RPT à partir du 1er janvier 2008 dans les domaines suivants :

- financement des prestations AVS/AI est du ressort exclusif de la Confédération (-252,8 millions);
- convention communes-Etat en vue d'atténuer les coûts de la RPT (+38 millions);
- placement élèves dans des institutions hors cantons (+2,2 millions);
- charges communales concernant des élèves placés dans des classes d'enseignement spécialisé (+4,8 millions);
- paiement unique des arriérés AI (+43,3 millions).

Cet effet est atténué par les augmentations des frais de fonctionnement des CSR dues à la croissance des dépenses du RI (+4,5 millions).

Groupe 36

Aides et subventions à des institutions privées

+ 395,9 millions de francs, soit + 15,2 %

L'écart conséquent relève essentiellement des éléments relatifs à la RPT dont les principaux sont listés ci-dessous :

- PC AVS/AI (+39,7 millions);
- dépenses pour les soins à domicile (+20,5 millions);
- subventions aux institutions pour les homes et ateliers protégés (+116,6 millions);
- aides et subventions pour l'enseignement (+110,5 millions) notamment 70,7 millions de subventions versées à des institutions privées reconnues d'utilité publique relevant de l'enseignement spécialisé.

D'autres augmentations sont à relever dans le domaine de la santé et du social comme les subsides aux primes d'assurance-maladie (+14,1 millions), les effets salariaux au CHUV (+15,9 millions), l'augmentation des tarifs du CHUV (+15,5 millions) et du report soins dans les EMS (+3,4 millions) ainsi que des subventions versées pour des projets de prévention et de promotion de la santé (+2,2 millions).

Egalement, on relèvera des subventions en faveur de la promotion économique en hausse de 7,7 millions ainsi que des indemnités versées (+33,9 millions) aux chemins de fer, trafic régional, charges d'exploitation du m2 dont 24,6 millions liés à la RPT.

Groupe 37

Subventions redistribuées

+ 21,7 millions de francs, soit + 5,8 %

Le groupe 37 est entièrement compensé par des revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 38

Attributions aux fonds

+ 12,0 millions de francs, soit + 53,9 %

L'écart provient pour plus de la moitié (+8,6 millions) d'un changement de méthode de comptabilisation pour les fonds du bilan obligeant les services à reconnaître dans le compte de fonctionnement les mouvements comptables qui auparavant étaient directement comptabilisés dans les fonds du bilan concernés. Ainsi les 8,6 millions identifiés pour le compte du groupe 38 «Attributions aux fonds» trouvent leur pendant dans les comptes de recettes du compte de fonctionnement. Le solde provient d'attributions supplémentaires aux fonds par rapport à l'exercice précédent.

Groupe 39

Imputations internes

- 4,4 millions de francs, soit - 27,4 %

Le groupe 39 est entièrement compensé par des revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat et l'écart minime ne nécessite pas de commentaires particuliers.

4.3. Évolution des revenus par nature (comptes 2008 et 2007)

Groupe 40

Impôts

+ 151,0 millions de francs, soit + 3,3 %

Les revenus du groupe 40 sont supérieurs à l'exercice précédent notamment pour les impôts sur le revenu et la fortune (+ 178,4 millions) et l'impôt à la source (+ 51 millions). Par contre, l'impôt sur le bénéfice est en baisse de 33,6 millions, les gains immobiliers de 32,1 millions et les droits de mutation de 22,7 millions. Le détail de l'analyse des revenus fiscaux est présenté comme chaque année dans le chapitre 5 «Évolution du produit de l'impôt».

Groupe 41

Patentes et concessions

+ 0,6 million de francs, soit + 4 %

Le faible écart constaté ne nécessite pas de commentaires particuliers.

Groupe 42

Revenus du patrimoine

+ 97,0 millions de francs, soit + 38,1 %

L'écart favorable provient notamment du rendement des excédents de trésorerie placés à court terme (+ 22,5 millions) et des intérêts de retard pour les acomptes et notifications d'impôts (+ 2,6 millions). L'augmentation des dividendes par action BCV de 7.- à 14.- ainsi que les dividendes par action de la Romande Énergie de 15.- à 30.- ont contribué à accentuer encore cet écart de 40,3 millions pour le seul rendement BCV et de 5,2 millions pour la Romande Énergie. Enfin la rétrocession du bénéfice de la BNS a été supérieure de 24 millions à l'exercice précédent.

Groupe 43

Taxes, émoluments et produit des ventes

+ 6,3 millions de francs, soit + 1,6 %

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par une multitude de variations à la hausse et à la baisse. Toutefois, le faible écart constaté n'est pas de nature à influencer l'explication sur l'évolution des charges d'un exercice à l'autre.

Groupe 44

Parts à des recettes fédérales

- 68,8 millions de francs, soit - 11,7 %

Cet écart s'explique notamment par la quote-part cantonale qui est passée de

30% à 17% pour l'IFD suite au passage à la RPT (- 168 millions). Cet effet est compensé par une augmentation de la part à l'impôt anticipé (+ 38,4 millions) dont une part est attribuable à la RPT, des recettes des impôts sur les frontaliers (+ 7 millions) et une compensation de la Confédération pour les charges socio-démographiques (+ 51,2 millions).

Groupe 45

Participations et remboursements de collectivités publiques

+ 160,8 millions de francs, soit + 19,5 %

L'augmentation de 160,8 millions s'explique par les revenus de la facture sociale qui ont été supérieurs de 74,5 millions à 2007 dans le domaine de la santé et du social (effet RPT principalement). L'entrée en vigueur de la RPT au 1^{er} janvier 2008 a occasionné une augmentation de 53,4 millions de la participation fédérale sur les PC AVS/AI et une diminution de 32,1 millions de la participation sur les subsides pour la réduction des primes de l'assurance-maladie.

Le solde de l'écart est identifié notamment dans le domaine de l'enseignement par les revenus de la facture sociale pour + 48,2 millions et + 4,8 millions pour une participation fédérale à des charges de prévoyance sociale.

Groupe 46

Autres contributions et subventions

+ 22,2 millions de francs, soit + 8,0 %

La moitié de cet écart s'explique principalement par la modification du mode de financement de l'OFFT par le biais de forfaits pour l'enseignement professionnel (+ 19,3 millions) atténué par la reprise par l'Etat de certaines tâches dans l'enseignement spécialisé qui étaient dévolues auparavant à la Confédération (- 6 millions). On relèvera également une diminution des remboursements des aides LAPRAMS ainsi que sur les frais de placement en institutions (- 3 millions).

Ces deux éléments sont pondérés par une augmentation de 2,1 millions provenant d'un changement de mode de subventionnement de l'ODM pour les réfugiés statutaires suivis par le centre social d'intégration des réfugiés. Dans

le même temps, la refonte du mécanisme fédéral du financement de l'asile a pour conséquence une réduction des forfaits versés (- 3,7 millions) par l'Office des migrations (ODM). Cette réduction est pondérée par un bonus de 1 million octroyé par la Confédération en raison de l'afflux massif de requérants au 3^e trimestre 2008.

D'autres montants supérieurs aux comptes 2007 sont à prendre en considération comme 7,3 millions pour la prise en charge de 80% des frais de formation du RI professionnel par le SECO et 12,4 millions dans le cadre du financement RPT qui est passé de 61% à 100% pour les prestations d'exploitation des RN par l'OFROU. Enfin, on relèvera un manque à gagner de 2 millions dans le cadre d'une contribution de l'ECA.

Groupe 47

Subventions à redistribuer

+ 21,8 millions de francs, soit + 5,8 %

Le groupe 47 est entièrement compensé par des revenus du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

Groupe 48

Prélèvements sur les fonds

+ 10,8 millions de francs, soit + 115,9 %

L'écart principal provient d'un changement de méthode de comptabilisation pour les fonds du bilan obligeant les services à reconnaître dans le compte de fonctionnement les mouvements comptables qui auparavant étaient directement comptabilisés dans les fonds du bilan concernés. Ainsi le dépassement constaté de 10,8 millions pour le compte du groupe 48 «Prélèvement sur les fonds» trouve son pendant dans les comptes de charges de fonctionnement. On relèvera ainsi 8,1 millions qui ont été enregistrés en sus de l'exercice précédent et ventilés dans les comptes de charges respectifs du compte de fonctionnement.

Groupe 49

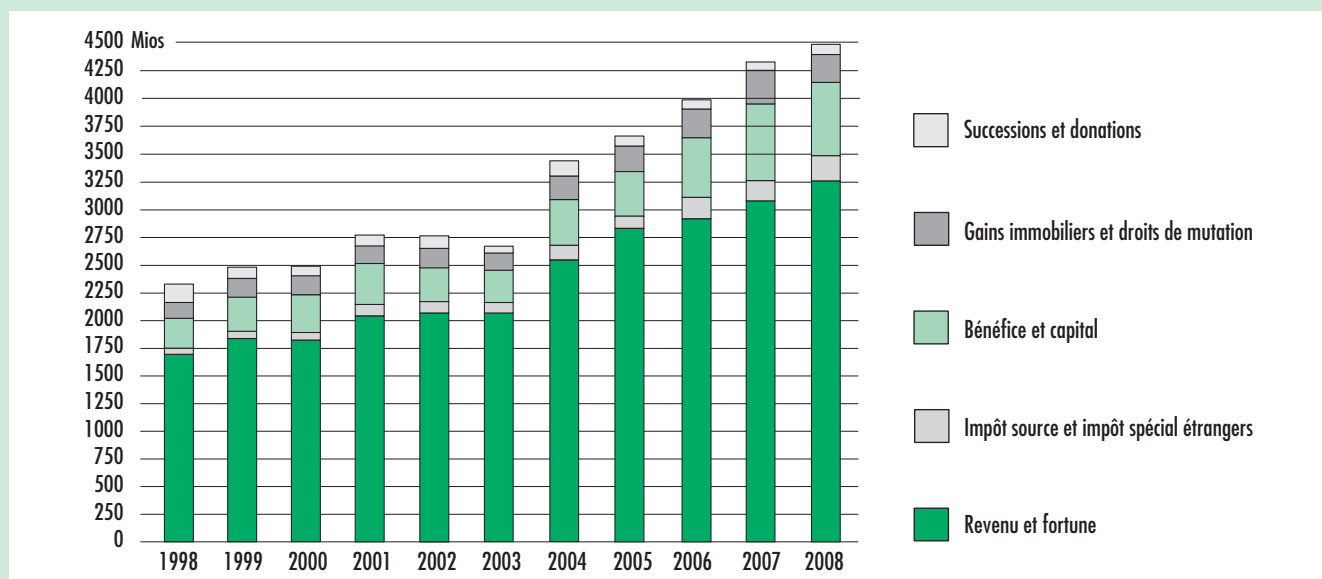
Imputations internes

- 4,4 millions de francs, soit - 27,4 %

Le groupe 49 est entièrement compensé par des charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de fonctionnement de l'Etat.

5. Évolution du produit de l'impôt

L'analyse sur l'évolution du produit de l'impôt est établie en prenant en considération les principales recettes fiscales cantonales.



5.1 Impôt sur le revenu

L'écart entre le budget 2008 et les comptes 2008 (+176,4 millions) provient, d'une part, du rendement de l'impôt ordinaire sur le revenu des personnes physiques (+179,1 millions) et, d'autre part, du moindre rendement de l'impôt sur les prestations en capital des personnes physiques (-4,2 millions). Les évolutions

Budget 2008	Fr.	2 627 004 000,00	
Comptes 2008	Fr.	2 803 467 316,62	
Comptes 2007	Fr.	2 654 254 512,67	
Écart budgétaire 2008	Fr.	176 463 316,62	soit 6,72%
Évolution 2007/2008	Fr.	149 212 803,95	soit 5,62%

2007/2008 montrent une progression de 149,2 millions soit 5,62% contre 115,3 millions soit 4,5% une année auparavant.

5.2 Impôt sur la fortune

L'écart entre le budget 2008 et les comptes 2008 (+35,7 millions de francs) provient, d'une part, du rendement de l'impôt ordinaire sur la fortune, (+32,9 millions de francs) et, d'autre part, du rendement de l'impôt complémentaire sur la fortune (+2,8 millions de francs). Les évolutions 2007/2008 mon-

Budget 2008	Fr.	420 211 000,00	
Comptes 2008	Fr.	455 930 723,55	
Comptes 2007	Fr.	426 766 942,20	
Écart budgétaire 2008	Fr.	35 719 723,55	soit 8,50%
Évolution 2007/2008	Fr.	29 163 781,35	soit 6,83%

trent une progression de 29,1 millions de francs, soit 6,8%, contre 47,8 millions de francs, soit 12,6%, une année auparavant.

5.3 Impôt à la source

En matière de perception, les revenus courants de l'impôt à la source proviennent pour 1/3 des retenues faites sur le salaire des contribuables ordinaires (impôts définitifs) et pour 2/3 des retenues opérées chez les contribuables mixtes (acomptes sur les impôts ordinaires dus sur la base du dépôt d'une déclaration d'impôt). Le principal rendement de cet impôt dépend de la conjoncture économique, dans la mesure où l'essentiel des rentrées de l'impôt à la source émane des retenues opérées sur les salaires des employés

Budget 2008	Fr.	77 493 000,00	
Comptes 2008	Fr.	149 829 356,34	
Comptes 2007	Fr.	99 046 820,18	
Écart budgétaire 2008	Fr.	72 336 356,34	soit 93,35%
Évolution 2007/2008	Fr.	50 782 536,16	soit 51,27%

et ouvriers étrangers. L'augmentation du nombre de sourciers pour l'année 2008 pour lesquelles les retenues ont été effectuées et la mise en place de la passerelle informatique permettant à certains employeurs de transmettre leur fichier par informatique au lieu du papier

expliquent l'évolution de cet impôt qui a été supérieure aux prévisions budgétaires de 72,3 millions soit 93,3%. Les évolutions 2007/2008 montrent une progression de 50,8 millions soit 51,2% contre -19,9 millions soit -16,7% une année auparavant.

5.4 Impôt spécial des étrangers

L'impôt spécial est calculé sur la base de la dépense correspondant au train de vie du contribuable. Le revenu ainsi déterminé doit s'élever au moins à cinq fois la valeur locative du logement ou au moins à deux fois le prix de pension pour les personnes demeurant à l'hôtel ou en pension. L'évolution de cet impôt s'explique principalement par une part importante de la taxation de dossiers

5.5 Impôt sur le bénéfice

Le rendement supérieur aux prévisions budgétaires (+ 131,6 millions) ressort essentiellement des impôts sur le bénéfice ordinaire des personnes morales pour qui les hypothèses de prévisions conjoncturelles retenues lors de l'élaboration du budget n'étaient pas aussi élevées. Les comptes 2008 enregistrent

5.6 Impôt sur le capital des personnes morales

l'écart constaté relève du mode de perception de l'impôt en vigueur chez les personnes morales qui influence dans une certaine mesure le rendement de l'impôt sur le capital. En effet, lors de la taxation, les factures originales remplacent les acomptes facturés relatifs à l'exercice en cours et influencent directement le niveau des contributions de l'exercice. Le décalage dans le

5.7 Impôt sur les gains immobiliers

Les montants portés au budget et dans les comptes comprennent la part cantonale (7/12^e) et la part communale (5/12^e). Le rendement de cet impôt est fortement influencé par l'évolution du marché immobilier. Si 6405 factures ont été enregistrées en 2007 contre 6274 en 2006 et 5497 en

5.8 Droits de mutation

L'importance des rentrées fiscales en matière de droits de mutation se mesure en terme de transactions intervenues dans le marché immobilier durant l'exercice. Pour 2008, les valeurs moyennes des transactions sont en baisse, principalement pour les personnes physiques. Au final, les comptes sont supé-

5.9 Impôt sur les successions et donations

Le rendement de cet impôt peut fortement varier d'une période à l'autre. Le produit d'une succession peut en effet facilement influencer le résultat de cet impôt.

Budget 2008	Fr.	65 115 000,00		
Comptes 2008	Fr.	77 447 359,90		
Comptes 2007	Fr.	85 521 642,05		
Écart budgétaire 2008	Fr.	12 332 359,90	soit	18,94%
Évolution 2007/2008	Fr.	- 8 074 282,15	soit	- 9,44%

2006 suite aux mesures mise en place dans le suivi du registre fiscal. Cette tendance se vérifie par l'évolution 2006/2007 (+9,6 millions/+12,61%) alors que l'évo-

lution 2007/2008 présente un manco de 8 millions soit 9,4% confirmant ainsi que l'augmentation de ce poste ne s'est pas poursuivie dans les proportions 2006-2007.

Budget 2008	Fr.	400 197 000,00		
Comptes 2008	Fr.	531 799 705,72		
Comptes 2007	Fr.	565 397 728,48		
Écart budgétaire 2008	Fr.	131 602 705,72	soit	32,88%
Évolution 2007/2008	Fr.	- 33 598 022,76	soit	- 5,94%

un montant de 33,6 millions soit 5,9% de moins qu'en 2007 alors que l'évolution

2006/2007 montrait une progression de 149,8 millions soit 36,05%.

Budget 2008	Fr.	120 400 000,00		
Comptes 2008	Fr.	126 656 545,90		
Comptes 2007	Fr.	119 600 201,50		
Écart budgétaire 2008	Fr.	6 256 545,90	soit	5,20%
Évolution 2007/2008	Fr.	7 056 344,40	soit	5,90%

temps, qui intervient entre les dates respectives de facturation des acomptes et celles des décomptes originaux, rend cet impôt très difficile à estimer lors de l'élaboration

du budget expliquant un écart favorable au budget de 6,2 millions soit 5,2%. Les évolutions 2007/2008 montrent une progression de 7,1 millions soit 5,9%.

Budget 2008	Fr.	92 000 000,00		
Comptes 2008	Fr.	107 793 484,27		
Comptes 2007	Fr.	139 929 169,01		
Écart budgétaire 2008	Fr.	15 793 484,27	soit	17,17%
Évolution 2007/2008	Fr.	- 32 135 684,74	soit	- 22,97%

2005, 5408 factures ont été enregistrées en 2008. Au final, les comptes sont supérieurs

au budget de 15,8 millions et inférieurs de 32,1 millions aux comptes 2007.

Budget 2008	Fr.	136 000 000,00		
Comptes 2008	Fr.	140 822 016,35		
Comptes 2007	Fr.	163 531 363,65		
Écart budgétaire 2008	Fr.	4 822 016,35	soit	3,55%
Évolution 2007/2008	Fr.	- 22 709 347,30	soit	- 13,89%

rieurs au budget de 4,8 millions et inférieurs

de 22,7 millions aux comptes 2007.

Budget 2008	Fr.	71 500 000,00		
Comptes 2008	Fr.	91 987 713,55		
Comptes 2007	Fr.	82 188 620,10		
Écart budgétaire 2008	Fr.	20 487 713,55	soit	28,65%
Évolution 2007/2008	Fr.	9 799 093,45	soit	11,92%

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2008

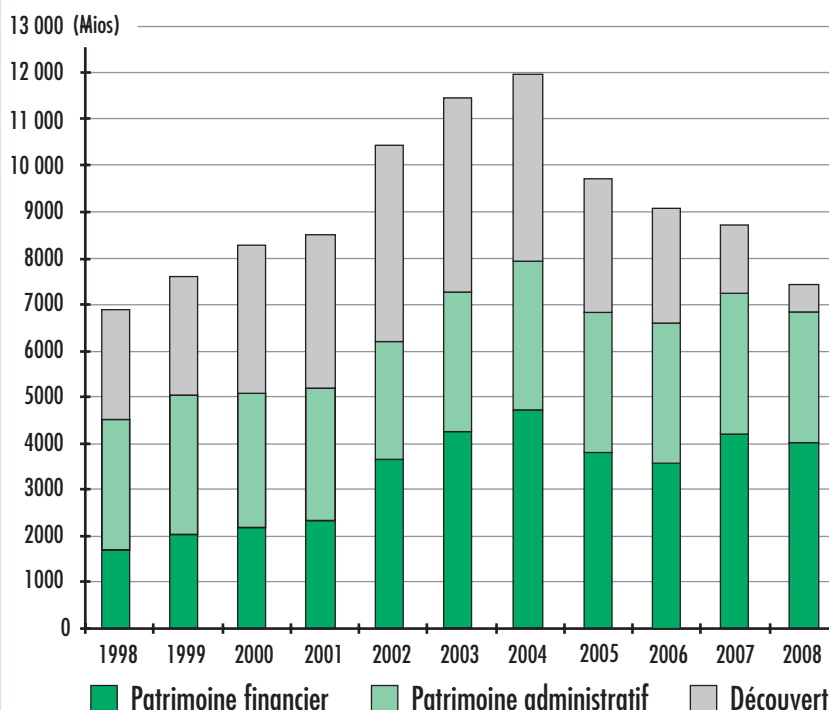
6.1. Introduction

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le total du bilan a passé de 8777,1 millions de francs au 31 décembre 2007 à 7436,3 millions de francs au 31 décembre 2008, soit une diminution de 1340,8 millions de francs.

Répartition des actifs et du découvert au bilan de 1998 à 2008



6.2. Variation des postes de l'actif

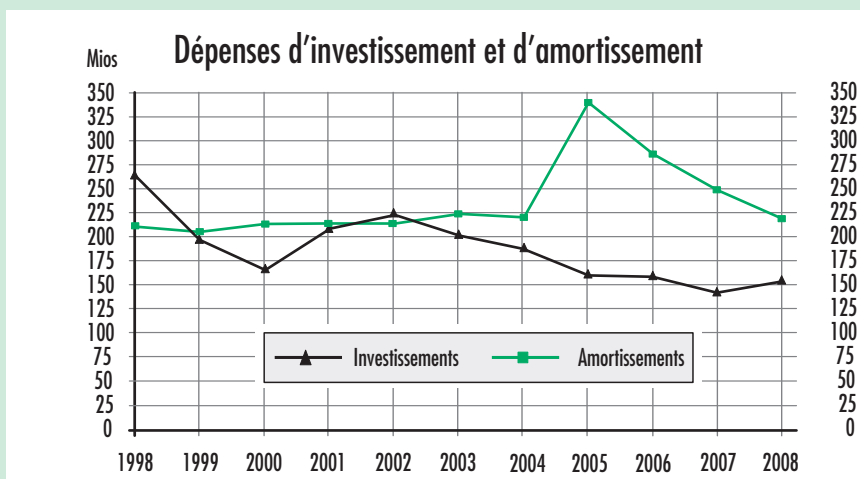
(En francs)	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007	Variation	%
10 Patrimoine financier	4 018 549 779	4 233 911 825	- 215 362 046	- 5,1%
100 Disponibilités	1 602 343 224	1 721 597 926	- 119 254 702	- 6,9%
101 Débiteurs et comptes courants	1 709 161 733	1 741 505 105	- 32 343 372	- 1,9%
102 Placements	354 142 506	427 289 794	- 73 147 288	- 17,1%
103 Comptes transitoires	352 902 316	343 519 000	9 383 316	2,7%
11 Patrimoine administratif	2 846 562 903	3 016 381 955	- 169 819 052	- 5,6%
114 Investissements	815 613 362	836 049 477	- 20 436 115	- 2,4%
115 Prêts et participations	1 553 718 740	1 661 059 258	- 107 340 518	- 6,5%
116 Subventions d'investissement accordées	477 230 801	519 273 220	- 42 042 419	- 8,1%
13 Découvert	571 166 559	1 526 850 431	- 955 683 872	- 62,6%
Découvert au 1 ^{er} janvier	1 526 850 431	2 429 533 814	- 902 683 383	- 37,2%
Compte de résultat	- 395 683 872	- 342 683 383	- 53 000 489	15,5%
Amortissement du découvert	- 560 000 000	- 560 000 000	0	0,0%
Total	7 436 279 241	8 777 144 211	- 1 340 864 970	- 15,3%

Les principales variations des postes à l'actif s'expliquent notamment par une

diminution des disponibilités de 119 millions, des placements de 73 millions, des

prêts et participation de 107 millions ainsi que du découvert de 956 millions.

6.3. Investissements



	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007	Variation
Investissements au sens de la LFIN			
Terrains non bâtis à amortir	1 388 917	2 397 688	- 1 008 771
Ouvrages de génie civil à amortir	65 829 266	108 019 490	- 42 190 224
Bâtiments et constructions à amortir	523 838 037	509 783 109	14 054 928
Forêts – investissements à amortir	19 649 552	19 977 593	- 328 041
Mobilier et installations à amortir	38 531 227	32 277 123	6 254 104
Autres investissements à amortir	15 939 203	15 297 906	641 297
Total	665 176 202	687 752 909	- 22 576 707
Autres immobilisations			
Terrains non bâtis	1	1	0
Bâtiments et constructions	27 811 844	27 811 844	0
Immobilisations du CHUV	46 950 761	46 898 489	52 272
Crédits d'étude	4 033 407	4 488 873	- 455 466
Forêts	26 118 323	25 936 323	182 000
Machines et véhicules	12 574 405	12 631 761	- 57 356
Inventaires	32 948 419	30 529 276	2 419 143
Total	150 437 160	148 296 567	2 140 593
Subventions d'investissement accordées au sens de la LFIN			
Subventions d'inv. accordées à cantons	1 350 000	1 575 000	- 225 000
Subventions d'inv. accordées à communes	400 195 118	436 939 589	- 36 744 471
Subventions d'inv. accordées à inst. privées	70 008 656	74 774 499	- 4 765 843
Subventions d'inv. accordées à pers. physiques	5 677 026	5 984 132	- 307 106
Total	477 230 800	519 273 220	- 42 042 420
Total des investissements	1 292 844 162	1 355 322 696	- 62 478 534
Total des investissements au sens de la LFIN	1 142 407 002	1 207 026 129	- 64 619 127
Total des investissements hors subventions	815 613 362	836 049 476	- 20 436 114

Le budget des investissements 2008 prévoyait des dépenses nettes pour 215 millions. Au total, ce sont des dépenses effectives nettes de 153,8 millions qui ont été enregistrées dans les comptes si l'on fait abstraction des dépenses dites «tech-

niques» de 20,8 millions qui ont dû être comptabilisées pour boucler 14 objets. Au final, les dépenses d'investissement nettes ont donc été inférieures de 61,2 millions par rapport au budget et comprennent notamment l'achat, en décembre 2008,

de l'hôpital orthopédique (+25,6 millions) et le remboursement au fonds d'acquisition des immeubles relatif à l'opération immobilière du projet Leu (+8 millions). Pour le reste, il s'agit de retard pris dans divers projets.

6.4. Le découvert au bilan

Le découvert reporté à l'actif du bilan a diminué de 955 683 871,78 francs en raison du résultat net de l'exercice

de 395,7 millions et de l'amortissement du découvert de 560 millions. Au 31 décembre 2008, le découvert

s'élève à 571 166 559,30 francs contre 1 526 850 431,08 francs au 31 décembre 2007.

	2008	2007
Découvert au 1^{er} janvier	1 526 850 431,08	2 429 533 814,20
Excédent de revenus (-) / charges du compte de fonctionnement	- 370 255 280,37	- 273 584 039,32
Excédent de produits du compte de « Pertes & Profits »	- 25 428 591,41	- 69 099 343,80
Profit net de l'exercice	- 395 683 871,78	- 342 683 383,12
Amortissement du découvert	- 560 000 000,00	- 560 000 000,00
Découvert au 31 décembre	571 166 559,30	1 526 850 431,08

6.5. Variation des postes du passif

Au passif, les fonds étrangers diminuent de 1336 millions, notamment en raison de la diminution de la dette

brute de 1520 millions. Le montant des engagements courants augmente de 139 millions, principalement en raison

des retenues d'impôts à la source pour les sourciers mixtes (74 millions).

		Au 31.12.2008	Au 31.12.2007	Variation	(%)
20	Fonds étrangers	7 183 735 457	8 519 545 249	- 1 335 809 792	- 15,7%
200	Engagements courants	2 642 526 096	2 503 238 183	139 287 913	5,6%
201	Dettes à court terme	600 000 000	650 000 000	- 50 000 000	- 7,7%
202	Dettes à long terme	3 290 000 000	4 760 000 000	- 1 470 000 000	- 30,9%
205	Comptes transitoires	651 209 361	606 307 066	44 902 295	7,4%
22	Fonds	252 543 784	257 598 962	- 5 055 178	- 2,0%
	Total	7 436 279 241	8 777 144 211	- 1 340 864 970	- 15,3%

6.6. Dette

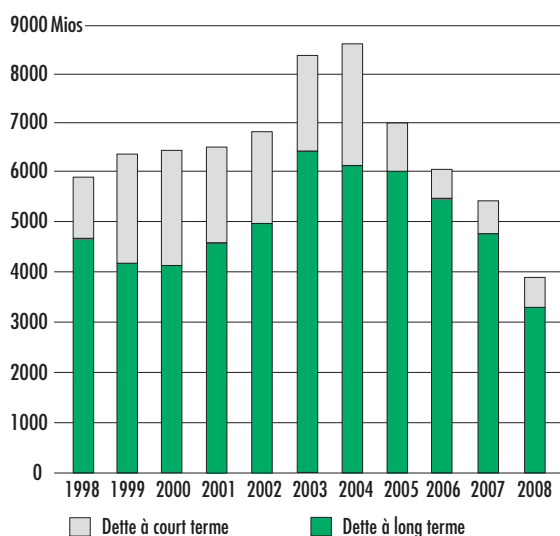
À fin 2008, la dette nette se situe à 2960 millions de francs contre 4055 millions une année auparavant. Cette diminution de 1095 millions a pu être réalisée notamment grâce au remboursement par la BCV de la réduction du nominal par action soit un total 187,3 millions de francs et au résultat des comptes de

fonctionnement avant amortissement de 1150,1 millions.

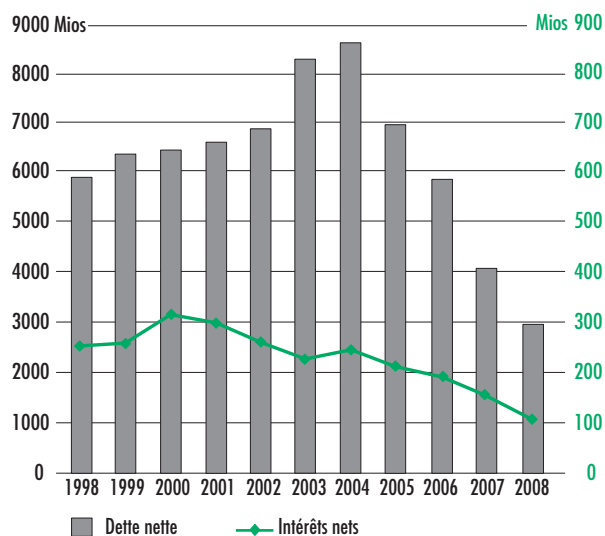
Les remboursements des emprunts long terme prévus par le budget en 2008 se sont effectués sans renouvellement pour 650 millions. Dans le même temps, des démarches ont été entreprises pour rembourser par anticipation des emprunts

long terme. Au total ce sont 870 millions d'emprunts supplémentaires qui ont pu être remboursés en 2008 diminuant d'autant l'exposition au risque sur placement des excédents de trésorerie. Concernant ce dernier point, le montant total sous placement s'élève à 930 millions contre 1355 millions une année auparavant.

Évolution de la dette à court et à long terme



Évolution de la dette nette et des intérêts



7. Flux de fonds

Le tableau ci-dessous regroupe les éléments pris en considération pour une brève analyse du financement et de l'évolution de la dette.

Financement et évolution de la dette de l'exercice 2008	
<i>Note : (+) = source de fonds ; (-) = emploi de fonds</i>	
<i>(en francs)</i>	
Excédent de revenus ressortant du compte de fonctionnement	370 255 280
Excédent de produits ressortant du compte de Pertes & Profits	25 428 591
Compte de résultat, profit net de l'exercice	395 683 872
<i>Ajustement compte de fonctionnement, flux non monétaires</i>	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement	342 989 276
Amortissement du découvert	560 000 000
<i>Ajustement compte de Pertes & Profits, flux non monétaires</i>	
Ajustements et amortissements divers	- 9 395 015
Amortissement valeur actions BCV	187 273 190
Autofinancement	1 476 551 323
Augmentation des débiteurs et comptes courants	- 50 848 310
Diminution des placements (patrimoine financier)	29 602 024
Augmentation des comptes transitoires actifs	- 9 383 316
Augmentation des engagements courants	139 287 913
Augmentation des comptes transitoires passifs	49 314 894
Diminution des fonds	- 5 055 178
Variation des comptes du bilan (fonds de roulement)	152 918 027
Flux de trésorerie provenant des comptes de fonctionnement et de Pertes & Profits	1 629 469 350
Investissements au sens de la LFIN	- 153 804 689
Investissements du CHUV	- 29 395 579
Investissements et variations des autres immobilisations	- 8 587 412
Augmentation des prêts et participations (patrimoine administratif)	- 36 936 372
Flux de trésorerie provenant des comptes d'investissement	- 228 724 052
Diminution des dettes à long terme	- 1 470 000 000
Diminution des dettes à court terme	- 50 000 000
Flux de trésorerie provenant des comptes de financement	- 1 520 000 000
Variation nette des disponibilités	- 119 254 702
Disponibilités au début de l'exercice	1 721 597 926
Disponibilités à la fin de l'exercice	1 602 343 224
Diminution des disponibilités	- 119 254 702

Tout au long de l'année, la dette a fortement diminué grâce aux sources de financement engendrées par l'excédent de produits du compte de fonctionnement et du compte de pertes et profits.

Les sources de financement des comptes de fonctionnement et de pertes et profits ont généré un flux de trésorerie de 1,63 milliard, dont 1,48 milliard d'auto-financement lié au résultat annuel.

Le fonds de roulement du bilan a généré une source de fonds de 153 millions alors que les investissements ont nécessité un besoin en financement de 229 millions. Les disponibilités ont quant à elles baissé de 119 millions.

Lexique

Compte de fonctionnement :	Comprend les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile. Le résultat est un excédent de charges ou de revenus.
Compte de Pertes et Profits :	Comprend les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est une perte ou un profit extraordinaire.
Compte de résultat :	Comprend le résultat du compte de fonctionnement et le résultat du compte de Pertes et Profits. Le résultat est un profit net ou une perte nette.
Compte d'investissement :	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements.
Bilan :	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture. Un excédent d'actif correspond à du capital propre et un solde de passif à un découvert au bilan.
Structure de l'actif :	Comprend les éléments du patrimoine financier et du patrimoine administratif et un découvert éventuel.
Patrimoine financier :	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat a la libre disposition. Cela signifie que l'Etat peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financière de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Patrimoine administratif :	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'Etat se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public et par conséquent appartenant au patrimoine administratif sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Découvert :	Le découvert représente les déficits accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé.
Structure du passif :	Comprend les capitaux de tiers à court terme, les capitaux de tiers à long terme, les financements spéciaux et un capital propre éventuel.
Dette brute :	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette :	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Correctifs d'actifs :	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.

Degré d'autofinancement Indicateur standard en matière d'économie publique. Il s'exprime de la façon suivante :

$$\frac{\text{excédent de revenus ou de charges de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$$

Unité budgétaire

Chaque département, service, office, section, sous-section identifié comme une entité de gestion budgétaire constitue une unité budgétaire. Chaque entité présente un budget et des comptes pour elle-même. Ce budget et ces comptes sont adoptés par le Grand Conseil.

Sigles et abréviations

ACI	Administration cantonale des impôts
AFC	Administration fédérale des contributions
AI	Assurance invalidité
ASV	Aide sociale vaudoise
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CCF	Contrôle cantonal des finances
COASI	Coordination asile
Cst	Constitution vaudoise
DEC	Département de l'économie
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DINF	Département des infrastructures
DINT	Département de l'intérieur
DSI	Direction des systèmes d'information
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSE	Département de la sécurité et de l'environnement
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
HES-SO	Haute école spécialisée de la Suisse occidentale
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IFD	Impôt fédéral direct
LAPRHEMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social
LFIN	Loi sur les finances du 20 septembre 2005
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFDE	Office fédéral de l'emploi
OJV	Ordre judiciaire vaudois
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORP	Offices régionaux de placement
RI	Revenu d'insertion
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
UCA	Unité de conseil et d'appui en management et organisation

Pour toute commande ou renseignement
complémentaire:

Chancellerie d'Etat
Château cantonal
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 40 42

Fax: 021 316 40 48

e-mail: sandra.genoud@vd.ch

Le rapport du Conseil d'Etat peut égale-
ment être consulté sur le site Internet de
l'Etat de Vaud: <http://www.vd.ch>